

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 FÉVRIER 2019**

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2018	4
N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire)	4
<u>FINANCES :</u>	
N° 2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019 (M. Guiho)	8
<u>A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020</u>	
I - GRANDS PROJETS :	
N° 3 - Avenant n° 2 à la convention opérationnelle n° CP-17-14-042 portant sur la parcelle cadastrée section AT N° 24 située 144 route de Niort, entre la Ville, Vals de Saintonge Communauté et l'EPF Nouvelle Aquitaine (Mme la Maire)	retirée
N° 4 - Campagne de promotion touristique internationale avec le réseau Sites et Cités remarquables et Atout France – Engagement de la commune (M. Chappet)	38
II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :	
N° 5 - Salle de spectacle EDEN - Contrat et tarifs de location - Corrections (M. Chappet)	40

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT : /

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SÉNIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES : /

B. DOSSIERS THÉMATIQUES

I - GRANDS PROJETS : /

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :

N° 6 - Musée des Cordeliers - Projet scientifique et culturel 2018 – 2022 (M. Chappet) 41

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

N° 7 - Plan local d'urbanisme - Révision simplifiée N° 4 – Engagement de la procédure (M. Chappet) 48

N° 8 - Vente d'un bien communal situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume (M. Chappet) 50

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 9 - Utilisation de la salle de sport du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély par la Police municipale – Convention avec le SDIS 17 (Mme Jauneau) 53

VII - FINANCES : /

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean MOUTARDE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henoch CHAUVREAU	donne pouvoir à	Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Excusés : 3

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Mme la Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer le Conseil municipal du 7 février 2019. Il y a un certain nombre d'absents. J'excuse monsieur Chauvreau qui donne pouvoir à madame Rontet-Ducourtioux, monsieur Diraison qui donne pouvoir à monsieur Guiho, monsieur Morin qui me donne pouvoir, monsieur Moutarde qui donne pouvoir à monsieur Chappet et monsieur Bordas qui donne pouvoir à monsieur Jarnoux. Par ailleurs, madame Forgeard-Grignon, monsieur Cocquerez et madame Diadio-Dasylya se sont excusés et n'ont pas donné de pouvoir. Je constate que le quorum est atteint, puisqu'il y a plus de quinze élus présents minimum, et vous propose de désigner madame Jauneau en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer, je voudrais indiquer une modification dans l'ordre du jour du Conseil municipal. Il va en effet falloir retirer la délibération n° 3 qui concerne la convention entre la ville de Saint-Jean-d'Angély, Vals de Saintonge Communauté et l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine. Il s'agissait d'intégrer Vals de Saintonge Communauté à cette convention, mais son accord cadre avec l'EPF étant arrivé à échéance au 31 décembre 2018, il faut qu'une nouvelle convention

soit repassée en assemblée communautaire. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons délibérer, donc lors du prochain Conseil municipal.

Avant toute chose, je voudrais vous présenter notre nouvelle directrice des ressources humaines puisque, vous le savez, madame Roudergues est partie rejoindre l'agglomération de Cognac. Je vais donc lui laisser la parole pour qu'elle se présente ».

Mme Marcin : « Bonsoir à tous. Je suis Annie Marcin. J'ai eu le plaisir d'intégrer les effectifs de la mairie de Saint-Jean-d'Angély le 1^{er} février dernier. Je suis originaire, pour certains qui me connaissent, de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély au sein duquel j'ai travaillé pendant six ans. J'ai donc le plaisir d'avoir commencé à travailler avec mes nouveaux collègues à la mairie. C'est un réel plaisir d'intégrer les effectifs, avec de nouveaux challenges. Merci ».

Mme la Maire : « Bienvenue à vous, Madame Marcin. Je suis convaincue que toute la compétence que vous avez su déployer à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, vous la déploierez au sein de notre collectivité. Nous sommes très heureux de vous accueillir.

Nous allons passer à l'adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal du 13 décembre 2018. Est-ce qu'il y a des demandes de correction ? Je n'en vois pas, je mets donc ce procès-verbal au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Je vais maintenant vous rendre compte des décisions que j'ai été amenée à prendre depuis le dernier Conseil municipal ».

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2018.

Décision N° 10 du 17 décembre 2018 : Acceptation des dons suivants dans le cadre de l'exposition temporaire « L'Aventure Brossard » proposée au musée des Cordeliers du 1^{er} novembre 2018 au 8 septembre 2019 :

- 7 publicités, un buvard, un CD-Rom et une coupe cycliste « Challenge Biscuits Brossard » donnés par l'association ADAM
- une poche publicitaire Brossard, donnée par Laurence Guillorit
- une boîte « Biscuits pour famille » Brossard, donnée par Chantal Grolleau
- un billet de loterie avec publicité Brossard, donné par Patrick Bertier
- 33 vignettes pour enfants « Le Succès angérien » Brossard, données par Francesca Blanchard,
- un protège-cahier « Biscuiterie moderne angérienne » Brossard, donné par Maryvonne Texier.

Décision N° 11 du 24 décembre 2018 : Désignation de Maître Philippe MOTTET, Avocat au Barreau de Saintes, demeurant 48 rue des Carmes 17 500 Jonzac, afin de procéder à une mission d'assistance juridique, de conseil et de rédaction de rapports à présenter en conseil municipal. L'honoraire

d'intervention forfaitaire de cette mission est fixé à 1500 € HT soit 1800 € TTC (selon taux de TVA en vigueur au mois de décembre 2018), correspondant aux actes et diligences suivants :

- frais d'enregistrement du dossier
- analyse du dossier et consultation juridique
- rendez-vous en mairie
- rédaction du projet de délibération et autres démarches.

Décision N° 1 du 25 janvier 2019 : Vu l'offre de refinancement et des conditions générales version CG-CAFFIL-2009-10 du contrat de prêt n° MPH257725EUR001 de la Caisse Française de Financement Local de la SFIL en date du 22 janvier 2019,

DECIDE

Article 1

D'accepter le refinancement vers un taux fixe du contrat de prêt n° MPH257725EUR001 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Capital restant dû : 1 715 308,87 €
 - o Réparti sur le budget principal VILLE pour 1 399 983,72 € et sur le budget annexe ASSAINISSEMENT pour 315 325,15 €,
- Taux : Structuré
 - o Jusqu'au 01/07/2025 : si (CMS30ANS EUR – CMS 01 AN EUR) >= 0,20 % alors taux de 4,43 %. Sinon 6,93 % - 5,00 * (CMS 30 ANS – CMS 01 AN EUR)

L'opération de refinancement comporte deux opérations simultanées et indissociables :

- Un remboursement anticipé du contrat de prêt quitté à hauteur du capital refinancé au 01/07/2019,
- Un refinancement, par le prêteur, à la date du 01/07/2019, suivant les modalités décrites à l'article 2.

Article 2

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Prêteur : CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL
- Emprunteur : VILLE DE SAINT-JEAN D'ANGELY
- Score GISSLER : 1A
- Montant du contrat : 1 715 308,87 €
- Durée du prêt : 6 ans
- Objet du contrat de prêt : à hauteur de 1 715 308,87 €, refinancer, en date du 01/07/2019, le contrat de prêt ci-dessous :

N° du prêt refinancé	N° du prêt	Score GISSLER	Capital refinancé
MPH257725EUR	001	3 ^E	1 715 308 ,87 €

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire autofinancée est de 140 000 € réparti au prorata du capital restant dû sur le budget principal Ville et le budget annexe Assainissement, comme suit :

- Budget Ville 114 263,81 €

- Assainissement 25 736,19 €

Le montant total refinancé est de 1 715 308,87 €.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/07/2019 au 01/07/2025

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	1 715 308,87 € réparti sur le budget principal Ville pour 1 399 983,72 € et sur le budget annexe Assainissement pour 315 325,15 €	
Versement des fonds	1 715 308,87 € réputés versés automatiquement le 01/07/2019	
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 4,00% maximum	
Base de calcul des intérêts	Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours	
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité semestrielle	
Mode d'amortissement	Constant	
Remboursement anticipé	En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
	Jusqu'au 01/07/2024	Autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur la cotation de marché
	Au-delà du 01/07/2024 jusqu'au 01/07/2025	Autorisé pour le montant total du capital restant dû dans indemnité

Mme la Maire : « La décision n° 10 du 17 décembre 2018 concerne l'acceptation des dons suivants dans le cadre de l'exposition temporaire « L'Aventure Brossard » proposée au musée des Cordeliers du 1er novembre 2018 au 8 septembre 2019. Il s'agit de :

- 7 publicités, un buvard, un CD-Rom et une coupe cycliste « Challenge Biscuits Brossard » donnés par l'association ADAM
- une poche publicitaire Brossard, donnée par Laurence Guillorit
- une boîte « Biscuits pour famille » Brossard, donnée par Chantal Grolleau
- un billet de loterie avec publicité Brossard, donné par Patrick Bertier
- 33 vignettes pour enfants « Le Succès angérien » Brossard, données par Francesca Blanchard,
- un protège-cahier « Biscuiterie moderne angérienne » Brossard, donné par Maryvonne Texier.

La décision n° 11 du 24 décembre 2018 porte sur la désignation Maître Philippe Mottet, avocat au barreau de Saintes, demeurant 48 rue des Carmes à Jonzac, afin de procéder à une mission d'assistance juridique, de conseil et de rédaction de rapports à présenter en conseil municipal. L'honoraire d'intervention forfaitaire de cette mission est fixé à 1500 € HT soit 1800 € TTC, correspondant aux actes et diligences suivants :

- frais d'enregistrement du dossier
- analyse du dossier et consultation juridique
- rendez-vous en mairie
- rédaction du projet de délibération et autres démarches.

Enfin, la décision n° 1 du 25 janvier 2019 concerne l'offre de refinancement et des conditions générales d'un contrat de prêt de la Caisse française de financement local de la SFIL en date du 22 janvier 2019. Je vais laisser monsieur Guiho vous expliquer de quoi il retourne, puisqu'il s'agit en fait de racheter le dernier emprunt toxique qui restait dans la dette de la ville de Saint-Jean-d'Angély, car nous avons estimé que c'était le bon moment ».

M. Guiho : « Bonsoir à toutes et à tous. Comme vient de l'exprimer madame la Maire, dans le portefeuille d'emprunts qui subsistent sur la ville de Saint-Jean-d'Angély, un emprunt est effectivement dit « à taux toxique » ou « emprunt à risque ». Cet emprunt avait été contractualisé auprès de Dexia, puis a été repris depuis par la SFIL. Il est aujourd'hui proposé par la SFIL de refinancer cet emprunt pour le passer sur un taux structuré. Le risque est jugé au regard d'un dérapage des taux financiers que l'on a jugé potentiellement réalisable au cours des prochaines années. Quand on regarde un petit peu l'environnement macro-économique au niveau européen, notamment avec le Brexit qui aujourd'hui pèse sur la zone euro, avec les Italiens, les Allemands, nous avons des chances, et nous analysons le risque de dérapage des taux de plus en plus réaliste. Au regard aussi de la politique de désendettement que l'on conduit depuis maintenant 2016, il nous a semblé cohérent de sécuriser cet emprunt à risque et de le basculer vers un taux fixe. Cet emprunt à risque avait un capital restant dû d'un peu plus de 1 715 000 € qui était réparti sur deux budgets, le budget principal de la Ville pour près de 1 400 000 €, et sur le budget annexe assainissement pour 315 000 €. Il est donc là proposé de refinancer l'ensemble de l'encours, soit 1 715 000 €, sur une durée de six ans à un taux de 4 %, qui donc permettra à la Ville de conduire son plan de remboursement des emprunts de façon sereine et sans aucune surprise par rapport à ce qui était aujourd'hui présent, puisque, encore une fois, cet emprunt était classé « très à risque » dans la catégorie Gissler. Ce remboursement anticipé du prêt a bien évidemment un coût, nous avons donc des « pénalités » de remboursement, mais vous saviez que depuis plusieurs années, nous provisionnons pour cet emprunt-là. Nous reprendrons donc les provisions et nous autofinancerons les coûts de refinancement. Cela nous nous permettra, soit dit en passant, dans les années prochaines de ne plus avoir à provisionner pour le risque, et donc à gagner ces 20 000 € de provisions chaque année. Donc voilà. Il s'agit d'une opération très technique. Cette opération de refinancement aura lieu le 8 mars 2019, puisqu'il faut négocier en temps direct les taux avec la BCE. Pour ce faire, madame la Maire sera en direct avec la SFIL et les éléments de la BCE par rapport à ce refinancement. Madame Auguin me précise que le taux maximum de refinancement sera de 4 %. Comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un mécanisme très technique puisque ce sont des taux qui sont indexés. La date de signature de l'emprunt va fixer le taux définitif et il sera donc au maximum de 4 %. Aujourd'hui, nous sommes plutôt autour de 3,7 %. Le taux exact nous sera donné lors du prochain conseil municipal puisque, comme je vous l'ai dit, la date de signature est prévue le 8 mars ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des Questions ? Oui Monsieur Jarnoux ? »

M. Jarnoux : « En ce qui concerne la décision n° 11, pouvez-vous nous éclairer ? Qu'est-ce qui motive et justifie le concours d'un avocat pour rédiger les délibérations du conseil municipal ? »

Mme la Maire : « La complexité administrative, notamment pour ce qui concerne les questions d'urbanisme liées à la loi NOTRe. Cela nous amène donc à être très attentifs à la rédaction de nos délibérations pour qu'elles passent au contrôle de légalité. C'est un conseil de madame la Sous-préfète. Dorénavant, nous avons décidé avec madame la Sous-préfète que les délibérations que nous jugeons délicates seront validées préventivement par le contrôle de légalité des services de la préfecture de façon à éviter ce qui s'est passé pour la délibération de la vente de la caserne. Chat échaudé craint l'eau froide... Il était nécessaire de s'entourer d'un conseil juridique en droit public. Je pense que toutes les mairies un peu importantes possèdent ce type de conseil juridique ».

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 13 décembre 2018.

Mme la Maire : « Nous allons maintenant passer au débat d'orientation budgétaire. Pour cet exercice annuel, passionnant, je cède la parole à monsieur Guiho ».

N° 2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, le présent rapport sera transmis par la Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

I - Contexte général : situation économique et sociale

- 1- Situation globale**
- 2- Situation de la collectivité**

II - La loi de finances 2019

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

- 1- Les recettes de fonctionnement**
 - La fiscalité
 - Les concours financiers versés par l'Etat
 - Les autres recettes
- 2- Les dépenses de fonctionnement**
 - Les charges à caractère général

- Les charges de personnel
- Les charges financières
- Les charges de gestion courante

3- Section d'investissement

- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement
- La dette

IV - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaires

1- L'épargne brute au stade du DOB

2- La capacité de désendettement au stade du DOB

3-

V – Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

I – Contexte général : Situation économique et sociale

(Source : Note de conjoncture Insee – décembre 2018)

1 Situation globale

○ Zone euro

La zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+0,2 %). En particulier, l'activité italienne a marqué le pas et l'économie Allemande a calé. Certes, les difficultés d'adaptation de la production automobile allemande à la nouvelle norme antipollution entrée en vigueur en septembre sont pour beaucoup dans ce brutal coup de frein. Mais les climats des affaires, qui ne cessent de se dégrader depuis le début de l'année, suggèrent un affaiblissement de la croissance européenne qui ne se limiterait pas à des facteurs ponctuels.

Dans un climat international voilé, l'Europe connaît également des problèmes internes, qu'il s'agisse des modalités du Brexit à venir, des incertitudes budgétaires italiennes ou des tensions sociales en France. L'analyse des cycles économiques au sein de la zone euro suggère par ailleurs que l'activité des principaux pays serait proche de son potentiel, c'est-à-dire que le dynamisme associé au rattrapage consécutif aux récessions passées serait en passe de s'estomper. Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

2 - Le sentiment économique s'est nettement replié dans les grands pays de la zone euro



Source : commission européenne (DG EcFin)

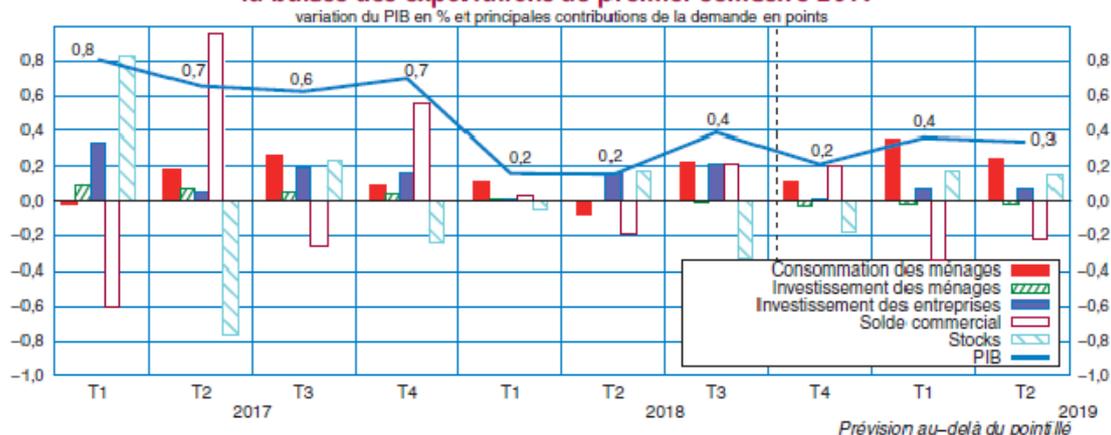
○ En France

Après un début d'année maussade (+0,2 % de croissance au premier comme au deuxième trimestre 2018), l'économie française s'est redressée cet été (+0,4 %). Ce retour à meilleure fortune était en partie acquis, avec le retour à la normale de facteurs ponctuels qui avaient grevé l'activité au printemps (maintenance dans les raffineries et grèves dans les transports ferroviaires notamment).

A l'horizon mi-2019, l'économie française progresserait à un rythme similaire à celui de la zone euro (0,2 % fin 2018, 0,4 % au premier trimestre 2019 puis 0,3 % au deuxième). En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 % en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1,0 % à mi-année. L'emploi conserverait également un rythme modéré (64 000 créations nettes au premier semestre 2019, après 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 0,9 % au printemps prochain).

Après d'importantes livraisons aéronautiques et navales fin 2018, la contribution du commerce extérieur à la croissance redeviendrait négative au premier semestre 2019. La progression de l'activité serait donc principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif, et soutenu par des conditions financières toujours accommodantes. L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait, sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2,0 % mi-2019.

3 - Le soutien de la consommation compenserait le ralentissement de l'investissement et la baisse des exportations au premier semestre 2019



2 - Situation de la collectivité

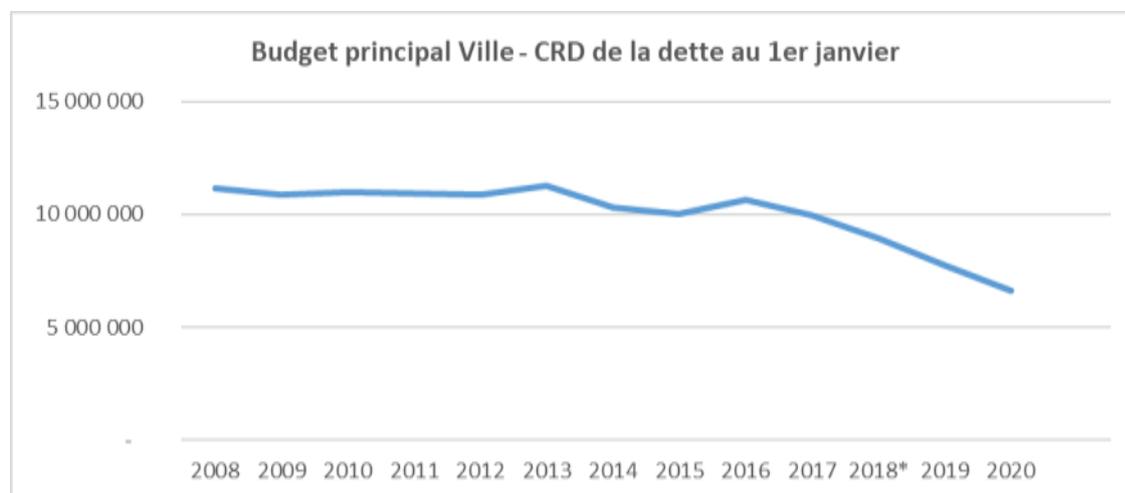
Mise en réseau d'alerte au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, la Ville a été contrainte de prendre des mesures exigeantes afin d'améliorer la capacité d'autofinancement et réduire l'encours de la dette.

Des mesures dynamiques ont été menées à la fois sur la section de fonctionnement pour maîtriser les dépenses (contribution SDIS, extinction de l'éclairage public la nuit, mutualisation avec Vals de Saintonge communauté, ...) et sur la section d'investissement où l'ensemble des projets ont été menés sans recours à l'emprunt.

Les efforts entrepris donnent aujourd'hui les premiers résultats en matière d'encours de dette et doivent se poursuivre. En effet, la Ville a prévu d'autofinancer ses dépenses d'équipement jusqu'en 2020 afin de ramener le ratio de dette par habitant en-dessous de la moyenne départementale.

Evolution de l'encours de la dette de 2008 à l'estimation 2020 (budget principal) en milliers d'€

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020
11 167	10 872	10 974	10 948	10 896	11 286	10 326	10 034	10 640	9 941	8 942	7 777	6 647



II - La loi de finances 2019

La loi de finances 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités locales mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale attendue au printemps.

En contrepartie du dispositif de contractualisation, le gouvernement maintient le niveau des dotations à son niveau 2018 enregistrant une légère hausse (70M€) pour atteindre 48,2 Md€. Le montant de la dotation de fonctionnement des communes et des départements est maintenu également à hauteur de 26,953 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 M€).

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et leurs groupements sont maintenus à un niveau élevé de 2,12 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA.

En raison de la reprise de l'investissement le FCTVA devrait augmenter de 37 Md€. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds soit une forte simplification du dispositif.

Mais en contrepartie les crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités locales » devraient subir une baisse. Ils passent de 3,66 Md€ en 2018 à 3,43 Md€ en 2019.

La loi de finances prévoit une hypothèse de croissance pour 2019 de + 1,7 %, un déficit public pour 2019 de 1,9 % hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point du PIB en 2019) et enfin une hypothèse d'inflation pour 2019 de +1,4 % (y compris tabac, après +1,8 % en 2018).

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2018 n'étant pas clôturé les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

1 - Les recettes de fonctionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 8 398 229 €, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, du produit de gestion divers et de la reprise de provision dans le cadre du refinancement de l'emprunt structuré FIXMS. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuation charges	3 085 €	4 237 €	455 €	14 485 €	3 655 €	2 000 €
Produits des services	201 815 €	292 332 €	204 307 €	243 708 €	236 500 €	248 727 €
Impôts et taxes	5 475 994 €	5 642 622 €	5 476 266 €	5 544 003 €	5 882 102 €	5 917 321 €

Dotations et participations	2 270 567 €	2 136 837 €	2 101 324 €	2 120 810 €	2 187 102 €	1 992 621 €
Autres produits de gestion	151 847 €	130 576 €	911 242 €	112 085 €	98 570 €	92 370 €
Produits financiers	17 €	99 €	90 €	163 €	75 €	
Produits exceptionnels	1 974 844 €	58 333 €	152 433 €	251 645 €	761 305 €	5 000 €
Reprise sur provisions		100 000 €		240 078 €	241 592 €	116 490 €
Recettes réelles	10 078 168 €	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 901 €	8 374 529 €
Recettes ordre	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	23 700 €
Total	10 290 004 €	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 217 €	9 539 876 €	8 398 229 €

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus, le produit de la fiscalité prend en compte la revalorisation des bases de 1,7 % ce qui génère, à taux constants, un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 74 883 € par rapport à 2018.

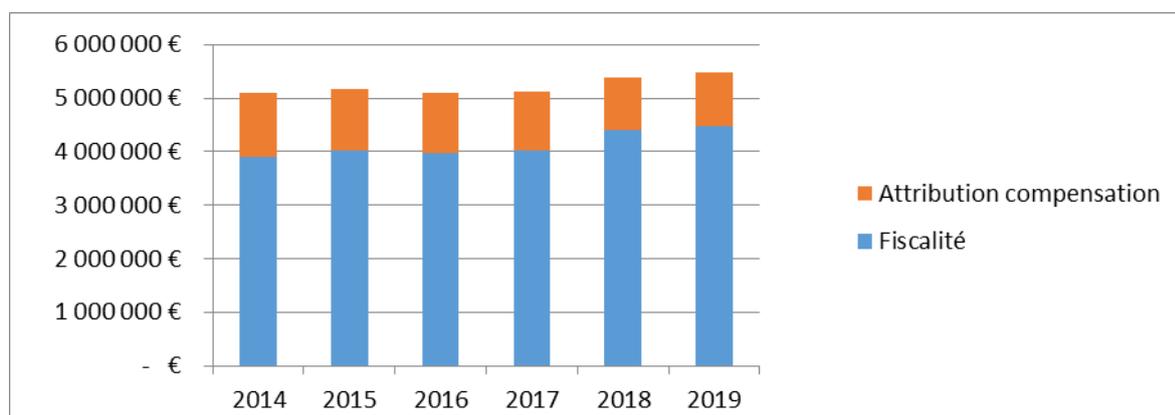
a. La fiscalité

FISCALITE					
Taxe habitation	2014	2015	2016	2017	2018
Bases	9 453 767 €	9 960 711 €	9 477 378 €	9 527 728 €	9 548 424 €
Evolution bases		5,09 %	-5,10 %	0,53 %	0,22 %
Taux	12,21	12,21	12,21	12,21	13,06
Produit	1 154 305 €	1 216 203 €	1 157 188 €	1 163 336 €	1 247 023 €
Foncier bâti	2014	2015	2016	2017	2018
Bases	9 295 646 €	9 460 185 €	9 520 678 €	9 644 483 €	9 913 893 €
Evolution bases		1,74 %	0,64 %	1,28 %	2,72 %
Taux	29,08	29,08	29,08	29,08	31,12
Produit	2 703 174 €	2 751 022 €	2 768 613 €	2 804 616 €	3 085 204 €
Foncier non bâti	2014	2015	2016	2017	2018
Bases	97 726 €	96 687 €	98 092 €	97 702 €	102 257 €
Evolution bases		-1,07 %	1,43 %	-0,40 %	4,45 %
Taux	54,32	54,32	54,32	54,32	58,12
Produit	53 085 €	52 520 €	53 284 €	53 072 €	59 432 €
Total produit	3 910 564 €	4 019 745 €	3 979 085 €	4 021 023 €	4 391 659 €
		2,72 %	-1,02 %	1,04 %	8,44 %

Le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, pour 2019, prend en compte une estimation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Ce montant devra être validé par la CLECT courant 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	1 189 985 €	1 153 437 €	1 121 854 €	1 103 154 €	995 299 €	1 106 503 €

Le produit de la fiscalité directe y compris l'attribution de compensation versée par la communauté de communes représentera, en 2019, 66 % des recettes totales de fonctionnement.

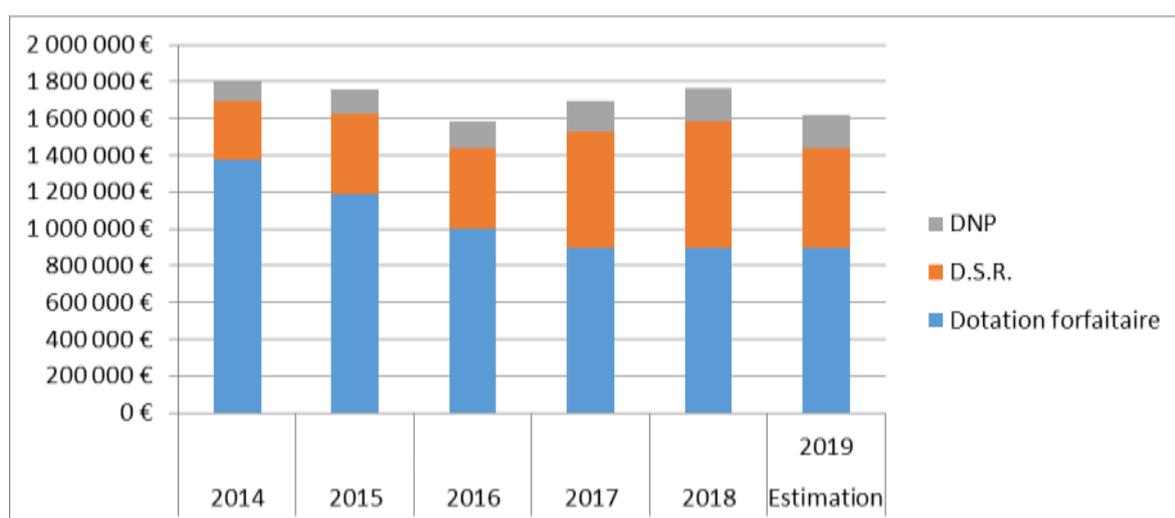


b. Les concours financiers versés par l'Etat

Au niveau de la DSR - Dotation de Solidarité Rurale - la Ville a bénéficié en 2017 et 2018 de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. A ce stade, cette fraction de la DSR n'a pas été reconduite pour 2019.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	893 000 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	544 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 000 €	181 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 763 469 €	1 618 000 €



- Autres recettes
 - Produits des services et du domaine comprenant :

- Le produit des régies, école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériel.
- Le produit des loyers
- Les diverses taxes : sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux, taxes sur les pylônes

2 - Dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 7 874 491€ (dont 191 757 € de dépenses imprévues) les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses à caractère général	1 606 665 €	1 787 160 €	1 541 860 €	1 443 715 €	1 544 067 €	1 808 383 €
Charge de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	4 026 000 €
Atténuation de produits	14 134 €	11 448 €	9 414 €	6 740 €	15 106 €	19 000 €
Dépenses imprévues						191 757 €
Charges de gestion	956 067 €	1 072 043 €	917 039 €	1 175 463 €	785 706 €	921 847 €
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 599 €	315 064 €
Charges exceptionnelles	10 637 €	7 868 €	10 192 €	7 360 €	5 087 €	39 000 €
Provisions	25 000 €	25 000 €	265 078 €	267 603 €	39 085 €	18 340 €
Dépenses réelles	6 825 120 €	7 109 007 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 869 €	7 339 391 €
Opérations d'ordre	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	535 100 €
Dépenses Totales	9 303 983 €	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 266 €	7 874 491 €

○ Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses entretien de bâtiments, matériel, terrains... et représentent 23 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2019. L'augmentation d'environ 17 % correspond principalement aux conditions du nouveau marché d'électricité et aux prestations pour travaux effectués par des entreprises (tontes, fauchages, diagnostic, ...)

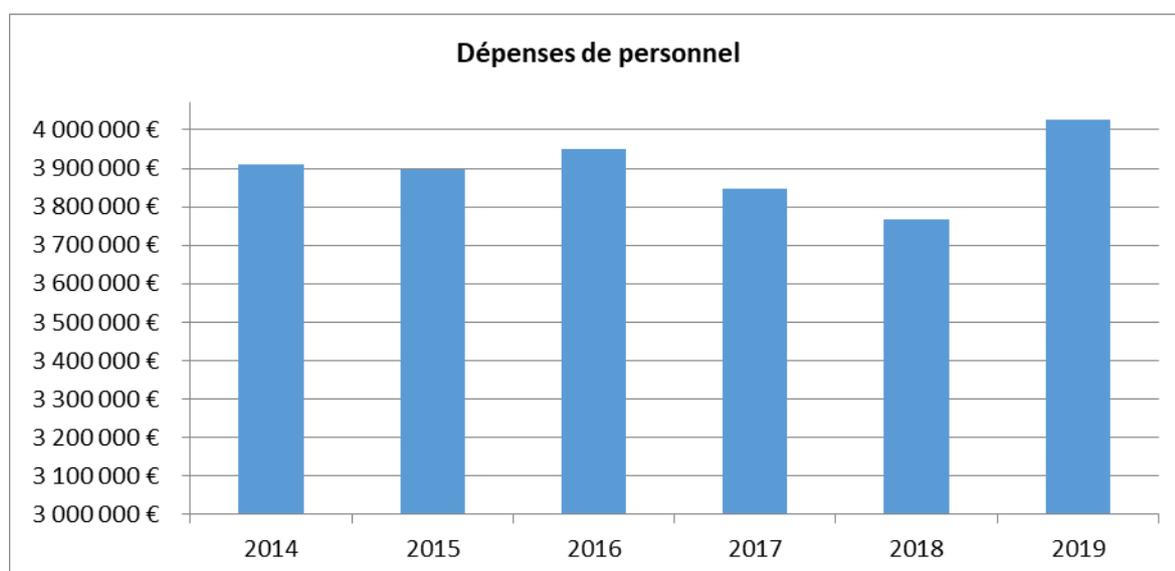
○ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 51 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite des remboursements de mise à disposition auprès de la communauté de communes et de la participation de l'Etat pour les emplois aidés, le seuil se situe à 49,7 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports et Salle de spectacles-EDEN) et donne lieu à refacturation.

L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrière et aux augmentations des cotisations ainsi qu'à la prise en compte de l'impact du recensement de la population et du scrutin des élections européennes.

	Source CA				Réalisation 2018	Prévision BP 2019
	2014	2015	2016	2017		
Dépenses de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 769 319 €	4 026 000 €
Dépenses totales*	7 196 487 €	7 507 249 €	7 506 369 €	7 814 458 €	7 719 265.€	7 874 491 €
	54,34 %	51,91 %	52,60 %	49,23 %	48,82 %	51,13 %

* y compris les dotations aux amortissements



○ Les charges de gestion

Le montant global des subventions versées aux associations s'élève à 354 340 € comprenant entre autres la subvention versée à l'Association de préfiguration de l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély à hauteur de 80 000 € suite à la dissolution de l'EPCC.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Associations	298 817 €	275 350 €	218 190 €	215 495 €	240 704 €	354 340 €
EPCC		43 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	
Total	298 817 €	318 350 €	308 190 €	305 495 €	330 704 €	354 340 €

A ce stade, le montant global des subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes s'élève à 176 077 €. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2018 des budgets annexes.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Thermes	36 367 €	112 741 €	216 058 €	231 962 €		
Transports	15 742 €	29 221 €	25 739 €	17 930 €	27 065 €	32 810 €
Usines relais	35 409 €	28 956 €	28 858 €			
Bâtiment commercial		5 358 €			3 788 €	33 076 €

Salle spectacles EDEN			38 310 €	49 859 €		110 191 €
Total	87 518 €	176 276 €	308 965 €	299 751 €	30 853 €	176 077 €

Les charges de gestion comprennent également :

- Les participations versées aux organismes de regroupement, divers syndicats pour un montant global de 12 800 €,
- La participation versée au SDIS, pour 2019 à hauteur de 241 230 € soit une diminution de plus de 38 % par rapport aux années précédentes suite à la procédure engagée par la Ville,
- Les indemnités versées aux Elus pour un montant total de 136 100 €,
 - o Les charges financières

L'engagement pris par la Ville de ne pas contracter d'emprunt et la conjoncture des taux bas, permet une réduction significative de ce poste tout en conservant une marge pour une éventuelle ligne de trésorerie (hors indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS).

Réalisé	2014	2015	2016	2017	Au 19/12/2018 2018	Prévision 2019
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 593 €	200 800 €

- o Les autres dépenses de fonctionnement

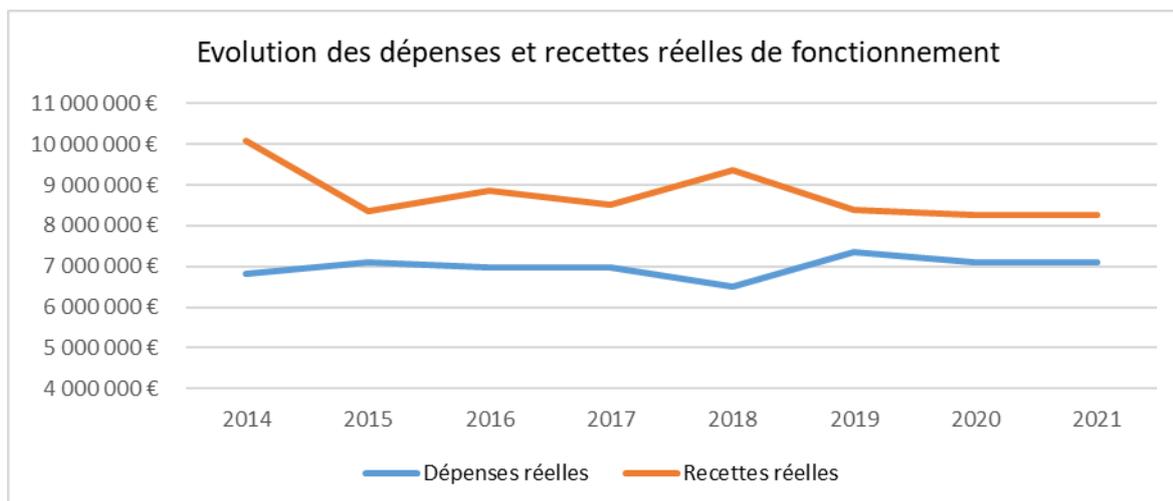
Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges exceptionnelles comprenant les aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat pour un montant de 30 000 €,
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 535 100 €,
- Les dépenses imprévues pour un montant de 191 757 € à ce stade.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Contingent SDIS*	388 134 €	389 299 €	150 000 €	390 077 €	280 000 €	241 230 €
Assemblée locale	134 617 €	144 887 €	135 593 €	129 426 €	129 049 €	136 100 €
Dotations aux amortissements	371 368 €	398 241 €	417 343 €	512 071 €	505 476 €	535 100 €

- o Synthèse du fonctionnement

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Les données de 2014 à 2018 prennent en compte le réalisé et à partir de 2019, il s'agit d'une estimation au stade du DOB.



Pour 2019, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	8 398 229 €
Dépenses	<u>7 874 491 €</u>
Excédent dégagé	523 738 €
Reprise du résultat 2018	1 350 000 € (à ajuster à ce stade)
Soit un autofinancement de	1 873 738 €

3 - Section d'investissement

○ Recettes d'investissement

Pour 2019, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	36 500 €
▪ FCTVA	32 000 €
▪ Dotations aux amortissements	535 100 €
▪ Cessions d'immobilisations	325 000 €
• Vente maisons	
▪ Autofinancement	1 873 738 €
▪ Autres (Remboursement AR NCA)	10 000 €
▪ Intégration Etudes	49 090 €
▪ Intégration participation SDEER	50 000 €

Soit un total de 2 911 428 €

○ Dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées des éléments suivants :

- Remboursement du capital de la dette 1 130 500 €

- Dépôts et cautionnements 1 500 €
- Amortissement des subventions 23 700 €
- Reprise sur taxe d'aménagement 29 208 €
- Attribution compensation versée 13 530 €
- Dépenses imprévues 193 000 €
- Intégration études 49 090 €
- Intégration participation du SDEER 50 000 €
- Les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à 1 420 900 € seront intégralement autofinancées et se concentreront principalement sur l'ensemble des programmes récurrents suivants hors mis l'aménagement de la rue du Palais pour un montant global de 440 000 € TTC (y compris le coût d'acquisition).

- Equipement,
- Informatique,
- Bâtiments,
- Réseaux et voirie,
- Sports,
- Développement du territoire.

○ La dette

La Ville s'inscrit dans une politique de réduction de sa dette dont la gestion active concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêts.

▪ **Situation de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019**

L'encours total de la dette est réparti sur 4 budgets : budget principal Ville et budgets annexes : Bâtiment commercial, Transports, Assainissement.

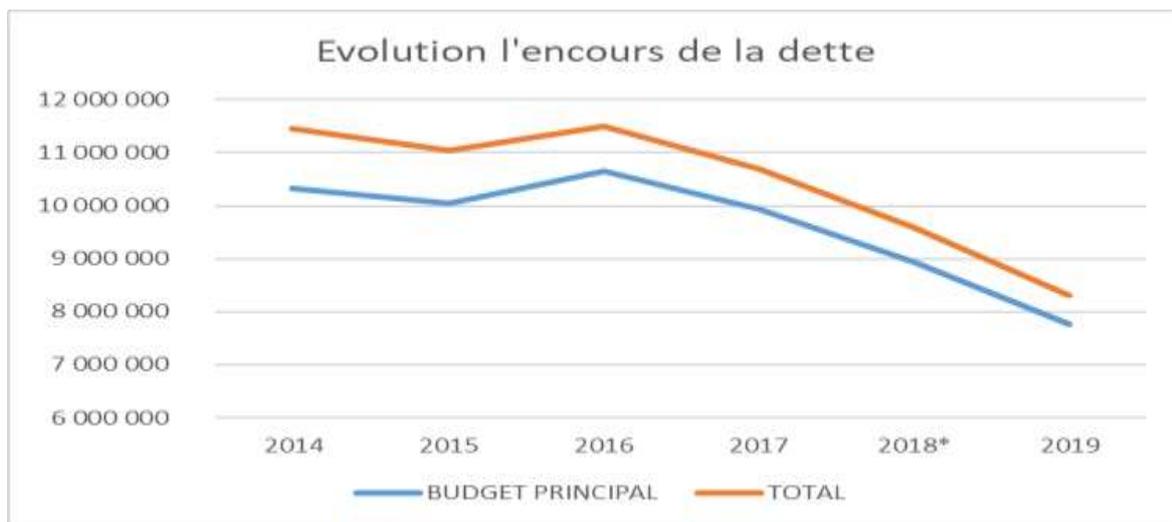
La répartition est la suivante :

	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019
Budget principal Ville	8 942 106 €	7 777 444 €
Bâtiment commercial	76 259 €	39 059 €
Transports	24 000 €	18 000 €
Assainissement	539 974 €	483 726 €
Total	9 582 339 €	8 318 229 €

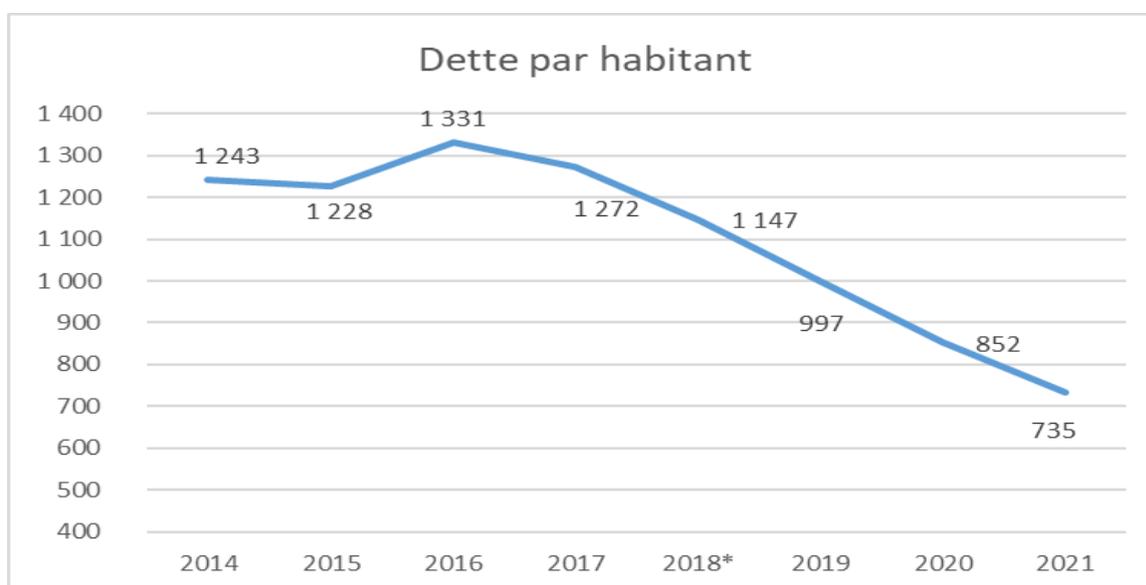
A l'encours de la dette bancaire, il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements pour les budgets suivants :

- Budget principal Ville : 4 684,48 €
- Budget Bâtiment commercial : 1 268,69 €

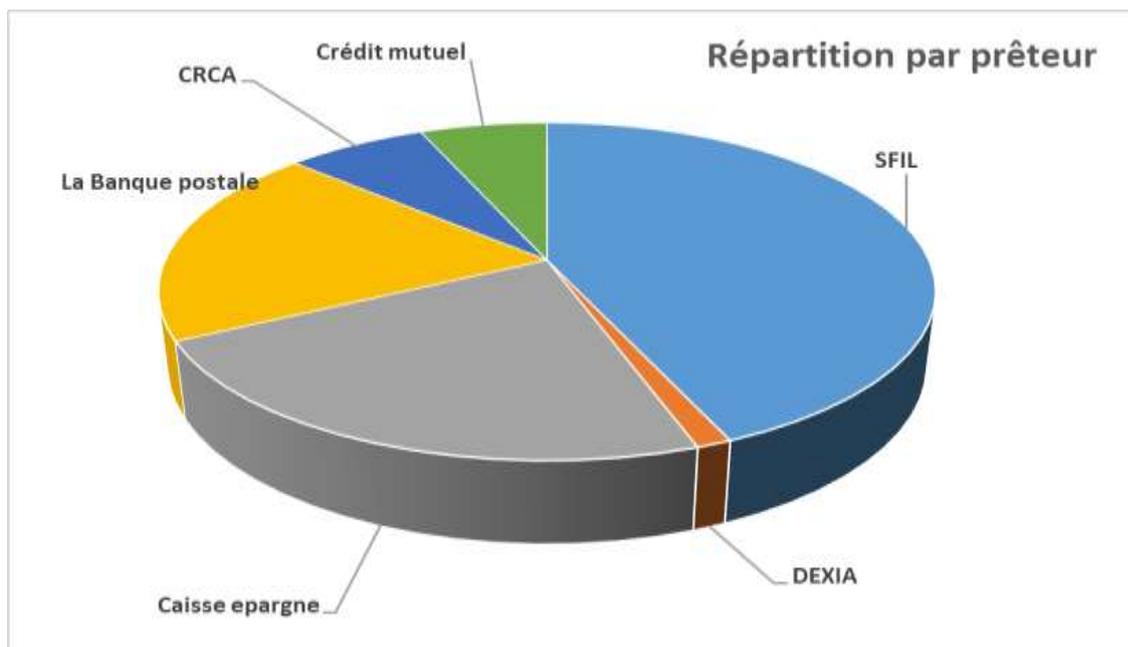
▪ **Evolution de l'encours de la dette depuis 2014 au 1^{er} janvier**



- Evolution de l'encours de la dette au 1^{er} janvier par habitant de 2014 à 2021. La moyenne de la strate au 31 décembre 2017 est de 849 €.



- La répartition par prêteur au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :



Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2019 (tous budgets confondus) se décomposent comme suit :

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2019

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	8 324
Nombre d'emprunts	27
Taux actuariel	2,73 %
Taux actuariel résiduel	2,86 %
Marge moyenne	1,04 %
Durée résiduelle	08 ans 08 mois
Duration résiduelle	04 ans 06 mois
Vie moyenne résiduelle	04 ans 07 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	6 368 701,53	76,51	25
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	1 955 480,55	23,49	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	440 920,65	5,30	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	4 952 070,98	59,49	15
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0

Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonmestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	2 931 190,45	35,21	10

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--------------	---------	---	------------------

TAUX FIXE	5 604 889,43	67,33	18
EURIBOR03M	1 930 421,95	23,19	5
EURIBOR01M	440 920,65	5,30	1
EURIBOR12M	244 701,27	2,94	2
LICHF03M	103 248,78	1,24	1

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
------------------	---------	---	------------------

7.00% < taux	0,00	0,00	1
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 6.00%	3 214 349,66	38,61	8
3.00% < taux <= 4.00%	560 294,50	6,73	3
2.00% < taux <= 3.00%	251 281,52	3,02	1
taux <= 2.00%	4 298 256,40	51,64	14

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
---------	---------	---	------------------

DEXIA CLF	3 720 644,76	44,70	12
CAISSE D'EPARGNE	1 890 574,86	22,71	7
LA BANQUE POSTALE	1 599 000,08	19,21	3
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	581 788,65	6,99	2
CREDIT MUTUEL	526 220,56	6,32	1
Locataires	5 953,17	0,07	2

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
----------------------	---------	---	------------------

inférieure à 2 ans	274 063,19	3,29	4
de 2 à 5 ans	816 942,32	9,81	5
de 5 à 10 ans	4 313 571,36	51,82	12
de 10 à 15 ans	2 044 605,21	24,56	5
au-delà de 15 ans	875 000,00	10,51	1

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-------------	---------	---	------------------

Non	138 563,87	1,66	5
A date d'échéance	8 185 618,21	98,34	22
A tout moment	0,00	0,00	0

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
-------------	---------	---	------------------	----------	----

Sans	926 132,54	11,13	3	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	526 220,56	6,32	1	3 282,96	0,00

9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	6 364 199,72	76,45	16	0,00	0,00
Autres	369 065,39	4,43	2	0,00	0,00
Total	8 185 618,21	98,34	22	3 282,96	0,00

▪ Opérations menées au cours de l'exercice 2018

La Ville n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice 2018, le montant du remboursement du capital s'élève à 1 264 110 € tous budgets confondus, la répartition par budget est la suivante :

- Budget principal : 1 164 663 €
- Budgets annexes
 - Bâtiment commercial 37 199 €
 - Transports 6 000 €
 - Assainissement 56 248 €

▪ Provisionnement

Enfin, par délibération du 27 février 2014, le Conseil municipal a décidé de constituer une provision pour risques potentiels sur les emprunts à risques, principalement pour le contrat d'emprunt à structure « complexe » classé 3-E sur la charte GISSLER.

Cette provision déterminée sur la base des calculs préconisés par la DGFIP, résultant de l'écart entre le taux forward et le taux fixe à la date d'émission du contrat (4,30 %) faisait ressortir un montant à provisionner de 247 000 € ce qui représente 7 % du capital restant dû à cette date.

Il s'agit de l'emprunt FIXMS souscrit auprès de DEXIA en 2006 dont le CRD au 1^{er} janvier 2019 de 1 955 480,55 € est réparti comme suit :

- Budget principal Ville 1 596 004,63 €
- Budget annexe Assainissement 359 475,92 €

▪ Dette 2019

Comme indiqué en amont, la Ville n'empruntera pas en 2019 et procédera au remboursement du capital à hauteur de 1 233 706 € réparti comme suit :

- Budget principal Ville : 1 130 296 €
- Budgets annexes :
 - Bâtiment commercial 39 059 €
 - Transports 6 000 €
 - Assainissement 58 351 €

De plus, afin de sécuriser l'encours de la dette, la Ville va refinancer l'emprunt structuré dit « FIXMS » auprès de la SFIL à taux fixe sur la durée résiduelle du prêt. Ce refinancement donne lieu au paiement d'une indemnité de refinancement qui sera en partie financée par les provisions constituées depuis 2014. Cette opération sera présentée en détail dans un prochain rapport.

▪ Etat des emprunts détaillés

Voir la liste des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2019, tous budgets confondus, en annexe.

IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaire

1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour l'exercice 2018 n'étant pas clôturé, le résultat pourra subir des modifications.

○ Fonctionnement

Recettes	
Réelles	8 374 529 €
Ordre	23 700 €
Total	8 398 229 €
Dépenses	
Réelles	7 339 391 €
Ordre	535 100 €
Total	7 874 491 €
Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	1 035 138 €
Reprise du résultat 2018 (à ajuster)	1 350 000 €
Epargne brute	2 385 138 €

2- La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, ce ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement brute –CAF. Il est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

Au stade du DOB, ce ratio s'élève à 2,79 années et le prévisionnel pour 2020 à 4,18. Il atteste de la solvabilité la commune, le seuil d'alerte se situe entre 9 et 10 années

En effet, l'une des principales priorités de la commune est de réduire l'endettement tout en maintenant la capacité à investir.

	2019	2020
CAF brute	2 385 138 €	1 358 903 €
Remboursement capital	1 130 540 €	945 200 €
CAF Nette	1 254 598 €	451 533 €
CRD AU 31/12	6 647 147 €	5 729 519 €

Population*	7 799	7 799
Dette par habitant	852 €	735 €
Année CAF	2,79	4,22

V - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2019
Budget principal Ville	8 398 229 €
<i>Dont :</i>	
<i>-subventions d'équilibre versées aux budgets annexes</i>	176 077 €
<i>-virement à la section d'investissement</i>	1 873 738 €
Salle de spectacles EDEN	149 141 €
<i>Subvention équilibre</i>	110 191 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0 €
Bâtiment commercial	48 941 €
<i>Subvention équilibre</i>	33 076 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	35 694 €
Transports	40 610 €
<i>Subvention équilibre</i>	32 810 €
Assainissement	270 523 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	43 387 €

M. Guiho : « Là aussi, comme nous l'impose la loi NOTRe que l'on évoquait à l'instant, il est demandé pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un rapport sur les futures orientations budgétaires qui seront présentées dans le détail au mois de mars. L'obligation porte sur la présentation d'un rapport dans les deux mois précédant le vote du budget sur nos visions de la construction budgétaire. Je rappelle que ce rapport donne lieu à un débat et qu'en fin de présentation, il est proposé d'en voter la validation. Il ne s'agit donc pas après de revenir sur le projet de rapport. Nous aurons ensuite au mois de mars le loisir bien évidemment de passer au vote des comptes administratifs 2018, qui seront présentés dans leur détail, et le budget 2019 sera lui aussi présenté dans son détail à cette occasion avec l'ensemble des budgets annexes. Je vais donc dérouler le rapport. Concrètement, je vais présenter ce rapport qui va d'abord zoomer sur un contexte général, la situation économique globale de la zone euro en allant vers la zone France. Ensuite, nous ferons un zoom sur la collectivité, et plus particulièrement sur la ville de Saint-Jean-d'Angély. Donc je commence rapidement sur la situation globale de la zone euro. Après un premier semestre positif en termes de croissance et d'activité économique, la zone euro a marqué un petit essoufflement en termes de dynamisme sur le second semestre, avec entre autres des éléments liés aux événements politiques en Italie, avec des coups de frein sur l'économie allemande, notamment dans le secteur automobile avec les différentes crises relatives au diesel-gate ou autres. La croissance s'est donc essoufflée. Nous ajoutons à cela des incertitudes sur les modalités de sortie du Brexit : Theresa May peine à faire valider le protocole d'accord avec l'Europe, ce qui génère des incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers économiques et qui ont tendance à faire peur aux investisseurs et aux entrepreneurs, engendrant une relative prudence sur ces marchés-là. Et puis en France, depuis

le mois de novembre, les évènements liés aux manifestations des gilets jaunes entraînent des tensions sociales qui là aussi ne permettent pas d'avoir une grande sérénité dans le domaine des activités économiques. En France, nous avons globalement une progression de l'économie qui est à peu près parallèle et similaire à celle de la zone euro. L'investissement des entreprises serait selon l'INSEE, puisque ces notes proviennent du rapport INSEE, sur 2019 encore assez dynamique alors que celui des ménages continuerait à se replier. La consommation des ménages se redresserait sous l'effet des mesures de soutien au pouvoir d'achat annoncées courant et fin 2018, avec une perspective de consommation à + 2 % à la mi-2019.

En ce qui concerne la ville de Saint-Jean-d'Angély, ce qui je pense nous interroge tous ce soir, je vais là-aussi faire un petit focus de rappel. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 2015 pour l'exercice 2014, nous sommes mis sous un réseau de surveillance de la part du fisc et du Trésor public. Nous avons reçu pour ces quatre exercices budgétaires un courrier de mise en alerte qui nous demandait de faire des efforts, de veiller à ne pas laisser la dette dérapier et faire le nécessaire afin de dégager une CAF assez satisfaisante pour revenir dans des ratios qui sont couramment utilisés par les services du Trésor pour analyser les finances publiques. C'est une réalité à laquelle nous avons dû nous adapter. Vous savez que nous avons également eu le contrôle de la Cour régionale des comptes et que nous avons pris un certain niveau d'engagement pour remettre les finances de la ville de Saint-Jean-d'Angély sur de bons rails et être en mesure de piloter cette magnifique ville de façon plus sereine. Nous avons donc pris des mesures exigeantes pour améliorer la capacité d'autofinancement et réduire l'encours de la dette parce que, notamment sur ce plan, nous avons décidé de ne plus emprunter à partir de 2016 puisque nous avons une dette qui s'élevait à plus de 11 000 000 € en 2014, et donc un ratio d'endettement par habitant qui était de 1 340 € pour faire simple, alors que la norme de la strate est plutôt autour de 850 €. Sur les mesures de fonctionnement, nous avons aussi pris des mesures dynamiques et sur l'investissement, nous avons réduit l'encours. Pour l'encours de la dette, vous pouvez voir là rapidement les effets de cette décision et de cette gestion accrue de la dette puisque la courbe que je vous présente est une courbe qui s'infléchit de façon spectaculaire à compter de 2017 avec globalement un désendettement annuel de plus de 1 000 000 €, qui représente le capital que l'on rembourse chaque année. L'effet n'est pas immédiat, bien évidemment, puisque l'on démarre avec une dette de 11 000 000 €, on ne réemprunte pas chaque année et nous remboursons seulement 1 000 000 € par an... Avant de parvenir à retrouver un endettement maîtrisé et revenir à des standards plus cohérents, il faut un certain nombre d'années, et nous y arriverons en 2020. Donc en 2019, nous avons un encours global de 7 777 000 €. Voilà pour le contexte de la collectivité dans ses grandes lignes.

En ce qui concerne la loi de finances 2019, puisque chaque année, une loi de finances est votée fin décembre-début janvier et vient là aussi apporter son lot de nouvelles en termes de fiscalité et de dispositifs qui impactent le bloc communal, il n'y a pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Vous savez que nous avons été mis rudement à contribution avec le programme de sortie de désendettement global de la France, de redressement des finances publiques, avec notamment des dotations qui ont baissé drastiquement au cours des années 2014-2015-2016. Là, on arrive à une phase de plateau, un peu plus calme donc, et il n'y a pas de bouleversements à attendre sur l'exercice 2019, avec globalement un maintien des dotations au niveau de 2018 et un maintien de la DGF des communes et départements répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses. La dotation de soutien à l'investissement reste à un niveau élevé. Par contre, nous avons une baisse des crédits relations avec les collectivités locales. Pour 2019, l'hypothèse de croissance est de 1,7 % avec un déficit public de 1,9 %. Enfin, l'hypothèse d'inflation qui est donnée par le gouvernement est de 1,4 %. Ce sont là des éléments importants qui constituent un socle sur lequel nous basons notre construction budgétaire.

Le budget 2019 sera construit de la façon suivante. Nous ferons d'abord un zoom sur les recettes de fonctionnement, nous reviendrons ensuite sur les dépenses pour obtenir globalement le résultat prévisionnel de 2019 qui nous permettra ensuite de basculer vers la projection de la section d'investissement.

En recettes de fonctionnement, en termes de fiscalité, nous avons prévu à ce jour une revalorisation des bases de 1,7 %, ce qui nous amène à espérer un produit fiscal supplémentaire par rapport à 2018 de 74 883 €, et il n'y aura pas de modification de taux. Nous sommes donc sur 1,7 % concernant juste la revalorisation des bases et du produit fiscal. Nous avons des taux à 13,06 % pour la taxe d'habitation en 2018, 31,12 % pour le foncier bâti et 58,12 % pour le foncier non bâti. Voilà donc les taux qui seront reconduits, seule une augmentation des bases explique ces 74 883 € d'augmentation. La taxe d'habitation vous est présentée en évolution depuis 2014. Globalement, la base de 9 453 767 € en 2014 est passée à 9 548 424 € en 2018. Avec l'évolution des bases, vous voyez les pourcentages, et nous avons eu un produit de la fiscalité liée à la taxe d'habitation de 1 247 023 € en 2018. A cela nous rajoutons 1,7 % d'augmentation des bases. Idem sur la taxe foncière bâti, avec des bases 2018 de 9 913 893 €, un produit de 3 085 204 € en 2018, et le même mécanisme de revalorisation des bases de 1,7 % pour 2019. Ensuite, nous avons la taxe foncière sur le non bâti. Les bases sont de 102 257 € pour 2018, ce qui nous a donné un produit de 59 432 €. Le total qui vous est présenté pour 2018 est un produit fiscal de 4 391 659 €. A ces produits de la fiscalité directe, nous ajoutons l'attribution de compensation, qui concerne les transferts de compétence qui ont eu lieu entre la Ville et la CDC. Les transferts de charges ont été évalués par une commission qui s'appelle la CLECT et, dans le cadre de la mise en œuvre de ces transferts de charges, un plan global sur plusieurs années compensation avait été validé à l'époque. Vous pouvez voir ici l'évolution qui est prévue depuis 2014. Il est attendu au titre de l'année 2019 en termes d'AC, d'attributions de compensation, un produit de 1 106 503 €. Je précise que n'a pas été pris en compte pour l'instant le transfert notamment de charges de la compétence GEMAPI. La compétence GEMAPI a été transférée à la CDC, elle va donc induire là aussi une analyse de la part de la commission de la CLECT, qui doit se réunir au cours du 1^{er} semestre 2019. En fonction des décisions qui seront prises, nous viendrons corriger un petit peu cette attribution de compensation. Ensuite, vous voyez l'évolution globalement de la fiscalité directe qui représentera en 2019 66 % des recettes de fonctionnement, avec un histogramme démontant la fiscalité liée à la taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti, et donc l'attribution de compensation que je viens de vous présenter.

En recettes de fonctionnement, les éléments que nous avons retenus pour bâtir notre budget 2019 s'appuient sur une reconduction des dotations de l'Etat, puisque la loi de finances nous a rassurés en ce sens. Par contre, nous avons par mesure de prudence aujourd'hui décidé de ne pas reconduire la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. Pour faire simple et être plus explicite, nous étions éligibles au titre des communes de moins de 10 000 habitants à une fraction supplémentaire au titre des communes en difficulté. Nous avons ainsi, notamment sur l'année 2018, perçu une dotation supplémentaire de l'ordre d'un peu plus de 100 000 €. Par mesure de prudence, dans la construction de ce budget, nous avons décidé de ne pas la reconduire. Si nous devions être bénéficiaires de cette fraction, nous l'intégrerions bien évidemment au budget primitif de mars. Nous ne l'avons pas reconduit notamment, et vous le verrez dans la suite de mon déroulé, parce que globalement, nous avons amélioré les ratios du budget de la Ville. Nous avons donc désendetté la Ville, retrouvé une CAF importante, ce qui nous permet d'espérer une meilleure note auprès des services du Trésor et donc sortir du réseau d'alerte. Nous pensons donc que nous ne serons peut-être plus éligibles à cette dotation spécifique. Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement est composée de trois dotations : la dotation forfaitaire, que nous avons estimée à 893 000 €, globalement identique à celle de 2018 ; la dotation de solidarité rurale à 544 000 €, en diminution pour la raison que je vous ai donnée il y a quelques instants ; la dotation nationale de péréquation, que nous avons reconduite là aussi sur le même montant que celui de 2018, pour 181 000 €. L'ensemble nous donnera une dotation totale de 1 618 000 €. Vous avez ensuite en diagramme l'évolution des dotations. On constate en le regardant la baisse constante de ces dotations, qui a été quelque peu lissée en 2017 et 2018 par la fraction cible à laquelle nous avons été éligibles. Je passe ensuite aux autres recettes des postes de fonctionnement. En ajoutant la fiscalité et les dotations de l'Etat, nous sommes déjà sur un taux de réalisation des recettes de fonctionnement important. Il reste ensuite bien sûr tous les produits des services et du domaine : produits des régies, école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériel, le produit des loyers des différentes locations de la

collectivité. Et puis il y a les différentes taxes : les taxes sur la publicité extérieure TLPE, les droits de mutation à titre onéreux et les taxes sur les pylônes. A l'heure actuelle, nous avons reconduit ces recettes dans des niveaux globalement similaires à ceux observés en 2018.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons aujourd'hui un total qui est évalué 7 874 491 €, qui intègre déjà à l'heure où je vous parle une enveloppe de réserve, que l'on appelle « enveloppe dépenses imprévues », de 191 757 €. Nous avons donc déjà 191 757 € à l'heure actuelle placés dans une enveloppe qui pourra faire face aux dépenses imprévues. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le premier poste de dépenses de la collectivité se situe au niveau des charges de personnel, puisque ce sont les agents qui au quotidien oeuvrent pour rendre le service aux Angériens. Cela fait donc partie d'un bloc important en termes de dépenses, qui représente plus de 50 % des dépenses totales de fonctionnement. Nous avons d'abord les dépenses de charges à caractère général, ce qui représentera 23 % des dépenses totales pour 2019. Cela concerne tous les achats qui sont réalisés par la collectivité, tout ce qui concerne l'énergie, les carburants, les fournitures diverses... Vous observez une augmentation importante de ce poste sur l'exercice, augmentation de l'ordre de 17 % liée à deux phénomènes importants. Le premier phénomène porte notamment sur un coût de l'énergie qui a été revu de façon très importante à la hausse. Notre contrat de fourniture d'électricité arrivait à son terme et suite à la renégociation avec le partenaire fournisseur d'énergie, nous avons dû subir une hausse très importante des coûts totaux de l'énergie, qui vient en partie annuler les efforts que nous avons entrepris avec les plages horaires d'éclairage qui ont été quelque peu revus. Nous subissons donc là le contrat avec le fournisseur d'énergie. Par ailleurs, nous avons aussi prévu sur 2019 des travaux importants en termes de taille, d'égouttage et de tonte, qui sont entrepris de façon cyclique, pas forcément tous les ans. Ce sont des travaux que l'on externalise, que l'on confie à des sociétés extérieures, ce qui explique la hausse de ce poste de dépenses à caractère général. Nous y reviendrons bien évidemment dans le détail au mois de mars, ligne par ligne. Les dépenses de personnel, que j'avais un peu anticipées tout à l'heure, représenteront 51 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2019. C'est le premier poste de dépenses de la collectivité. Là aussi, nous observons une petite hausse sur l'exercice 2019, hausse liée à quatre événements majeurs, des éléments que l'on subit, sur lesquels nous ne sommes pas forcément proactifs. Il y a d'abord la revalorisation du point d'indice des agents, en fonction des carrières et des indices de rémunération. Nous avons aussi deux événements ponctuels sur l'exercice 2019 : le recensement, pour lesquels des agents recenseurs ont été recrutés, ce qui a un coût sur l'année 2019, et les élections européennes au mois de mai prochain, avec la présence de nombreux agents sur le week-end, ce qui augmente là aussi les dépenses de charges de personnel. Enfin, dans la construction budgétaire, nous avons prévu une petite enveloppe pour pallier à d'éventuels arrêts maladie, maternité ou autres, de la part d'agents pour être en mesure d'assurer du remplacement et faire en sorte que le service rendu aux Angériens soit maintenu. Vous découvrez sur ce tableau l'évolution des dépenses de personnel. Donc en prévisionnel, nous sommes à 4 026 000 € de dépenses de personnel sur 2019. Pour les années précédentes, vous avez le réalisé. Il y a toujours une petite différence entre le prévisionnel et le réalisé, nous avons souvent un taux de réalisation qui est un peu inférieur au prévisionnel, d'où l'intérêt de se projeter et de garder une petite marge de manœuvre. Quand on le compare aux dépenses totales, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un ratio important puisqu'il est communément accepté que les dépenses de personnel se situent autour des 50 % des dépenses totales par rapport aux analyses que peuvent mener les différentes chambres du Trésor notamment, ou la Chambre régionale des comptes. Nous restons donc dans un ratio acceptable à 51 % à l'heure où je vous parle. Les autres dépenses de fonctionnement concernent les subventions aux associations. Dans ce domaine, nous continuons à maintenir une confiance et un soutien à nos associations, qui sont le tissu de la dynamique et de l'activité de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Elles sont nombreuses et oeuvrent au quotidien pour mettre en valeur Saint-Jean et réaliser de nombreuses activités, que ce soit dans le domaine sportif, culturel, artistique ou social. Nous avons donc globalement maintenu la reconduction de l'enveloppe aux associations, qui sera stabilisée à hauteur de 354 340 €, dont une subvention prévue à l'association de préfiguration de l'Abbaye royale, qui succède à l'EPCC pour un montant de 80 000 €. Nous sommes donc à 354 340 € pour

330 704 € l'année précédente. Nous avons encore quelques budgets annexes, même si leur nombre se réduit d'année en année avec le transfert des compétences ou avec le rapatriement de certains budgets dans le budget principal de la Ville. Donc nous avons aujourd'hui le budget « Transports » et une subvention d'équilibre de 32 810 € qui sera nécessaire pour équilibrer ce budget en 2019. C'est essentiellement un emprunt, globalement lié à un véhicule. Pour le budget annexe « Bâtiment commercial », il y aura encore 33 076 € de subvention d'équilibre. Et en ce qui concerne le budget « Salle de spectacle Eden », nous aurons une subvention d'équilibre de 110 191 €. Ce budget annexe sera présenté là aussi dans son détail en mars lors de la construction budgétaire puisqu'il suscite des attentes particulières, et nous vous en ferons un descriptif précis. Nous arrivons ensuite aux charges financières. Vous avez donc 200 800 € de charges financières prévues en 2019, cela hors indemnités de refinancement de l'emprunt à risque FIXMS noté ici et que nous évoquons en tout début de séance. Cette évolution depuis 2014 montre réellement l'impact de notre décision de remettre la ville de Saint-Jean-d'Angély dans des standards en termes d'endettement. Quand on parle d'endettement, on parle de capital, mais aussi ensuite d'intérêts. Les intérêts sont observés sur la section de fonctionnement, et nous avons gagné en cinq ans 100 000 € de frais financiers en réduisant la voilure sur l'approche endettement de la Ville et emprunts de la Ville. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les participations versées aux programmes de regroupements pour divers syndicats. La participation versée au SDIS subit elle aussi une nette diminution, conclusion heureuse la démarche que nous avons effectuée dès 2015-2016 qui a démontré au SDIS que le contingent et la contribution que l'on nous demandait de verser était inéquitable par rapport à ce que l'on observait dans d'autres communes voisines équipées d'un même centre de secours. Après donc plusieurs mois de négociations, nous avons réussi à parvenir à un accord, que nous avons validé ici en conseil municipal. Depuis, le SDIS a revu globalement le montant des contingents à l'échelle départementale et depuis décembre dernier, nous pouvons annoncer que le contingent SDIS pour la ville de Saint-Jean-d'Angély sera de 241 230 €, soit une économie annuelle de plus de 150 000 €, chose que personne n'avait remarquée auparavant. En dix ans, ce sont plus de 1 500 000 € qui auraient été économisés si les démarches avaient été effectuées avant et si l'analyse avait été menée de façon précise. Nous économisons donc 150 000 €. Il ne s'agit pas là encore de critiquer ou autre le travail des pompiers, loin s'en faut, nous avons juste trouvé un traitement équitable afin que le service qui est rendu sur la ville de Saint-Jean-d'Angély soit rémunéré et que le contingent soit à la hauteur des autres communes du département. Cela a d'ailleurs été acté par le SDIS. Sur la ligne « assemblée locale », nous avons 136 100 € de dépenses. Quant aux dotations aux amortissements - il s'agit de la constatation de la dépréciation de l'amortissement de nos biens -, nous avons inscrit 535 100 € en 2019. Voici ensuite un diagramme pour vous présenter ici en rouge l'évolution des recettes et en bleu des dépenses. Vous voyez qu'en 2014 et 2015, nous étions dans un vrai effet « ciseau », puisque la courbe des recettes s'approchait de façon importante de celle des dépenses. Nous avons alors des marges de manœuvre plus faibles en termes de CAF. L'année 2018 est une année plutôt porteuse et les résultats sont importants, ce qui explique que les deux courbes s'éloignent. Si nous allons un peu plus loin dans mon développement, cela signifie que la CAF va s'améliorer. Et puis sur nos projections de 2019 à 2021, nous sommes là aussi un peu plus prudents et nous avons donc des courbes qui restent parallèles et relativement stables. En conclusion de cette présentation avec le résultat de l'exercice et les excédents dégagés, nous avons pour ce débat d'orientation budgétaire des recettes qui sont proposées à 8 398 229 € alors que les dépenses sont évaluées à 7 874 491 €, ce qui nous donne donc un excédent dégagé prévisionnel de 523 738 €. J'ai l'honneur aujourd'hui de vous annoncer que le résultat 2018 sera de plus de 1 350 000 €, ce qui est un résultat exceptionnel et qui est le fruit du travail engagé depuis maintenant trois ans. Il est bien évidemment à ajuster, puisque les comptes ne sont pas tout à fait finalisés et validés par le Trésor, mais nous serons à 135 000 € minimum. Nous vous présenterons les comptes certifiés et les résultats administratifs en mars dans la présentation des budgets. Cela nous donne, quand on ajoute l'excédent et la reprise du résultat, une capacité d'autofinancement de 1 873 738 € pour le budget 2019. Tout cela va contribuer au programme d'investissement, à la section d'investissement que nous allons passer tout de suite en détail.

Donc en recettes d'investissement, nous avons prévu à ce stade de la construction budgétaire des taxes d'aménagement de 36 500 €. Je vous l'ai dit, nous avons un dynamisme important sur les taxes d'aménagement depuis deux ans, donc nous reconduisons 36 500 €. Nous avons le FCTVA à 32 000 €, un petit peu en réduction par rapport à ce que l'on observait parce que les derniers travaux qui ont été menés sur l'année n'ont pas été conclus sur l'exercice 2018. Avec le jeu du FCTVA qui s'appuie sur le n - 1, nous serons donc quelque peu en retrait sur 2019, mais les travaux sont en cours et engagés. En termes de dotations aux amortissements, on retrouve 535 100 €. Nous avons prévu des cessions d'immobilisations, ventes de maisons, la caserne, et de terrains pour 325 000 €. Nous retrouvons l'autofinancement. Nous avons la ligne « autres remboursements », il s'agit de l'avance remboursable que l'on avait effectuée auprès du NCA de 20 000 €. Le club nous remboursera sur deux ans, nous retrouvons donc la première fraction de 10 000 € en 2019. Ensuite, il y a des intégrations d'études pour 49 090 €. Ce sont là des jeux d'écritures par rapport à des études qui avaient été réalisées concernant des travaux et des suivis de travaux. On réintègre donc le coût de ces études dans les travaux et nous repassons cela en recettes. De même, nous avons les intégrations des participations au SDEER pour 50 000 €. L'ensemble nous donne un total de recettes prévisionnelles dans la section d'investissement à 2 911 428 €. Ces 2 911 428 € vont être utilisés d'abord pour rembourser le capital de la dette, qui est un poste important dans la section des dépenses, avec 1 130 500 €. Ce remboursement de la dette diminue d'année en année, mais nous avons encore plus de 1 000 000 € à rembourser cette année au titre des emprunts contractés. Nous avons des dépôts et cautionnements pour 1 500 €, de l'amortissement de subventions pour 23 700 €, la reprise sur taxe d'aménagement pour 29 208 €. L'attribution de compensation que nous devons à la CDC au titre des transferts de charges des zones économiques est de 13 530 €. Nous pouvons déjà affecter une enveloppe de dépenses imprévues, ce qui est plutôt sécurisant, à la construction budgétaire. Nous avons déjà 193 000 € de dépenses imprévues, c'est-à-dire une enveloppe qui est là pour pallier à des faits exceptionnels. Vous retrouvez ici les intégrations d'études. Il s'agit d'un jeu d'écritures, comme je vous l'expliquais, que l'on retrouve en dépenses et en recettes, de même que pour le SDEER. Quand on enlève aux recettes d'investissement ces dépenses-là, il nous reste un solde qui va nous donner en euros notre volant de dépenses d'investissement. Nous sommes donc en capacité à réaliser sans emprunt plus de 1 420 000 € de dépenses d'investissement, qui vont être ventilés sur un certain nombre d'actions, notamment en équipement, équipement informatique, sur des bâtiments - je pense entre autres aux Bénédictines-, sur des réseaux, de la voirie. Nous allons en effet avoir un grand programme de voirie au cours de l'année 2019 avec la réfection de nombreuses routes, de nombreux trottoirs. Le sport ne sera pas en reste puisque le gymnase Chauvet fera partie des actions importantes en termes de rénovation. Les basketteurs auront ainsi un nouveau parquet tout neuf ainsi que des sanitaires et autres blocs aux normes, notamment pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Nous aurons encore des actions en faveur du développement du territoire. Et puis l'action phare de 2019 par rapport à la consommation de cette enveloppe d'investissement concernera tout l'aménagement autour de la rue du Palais avec la jonction entre la caserne, et plus globalement le champ de foire, et le centre-ville par la mise en place d'une circulation douce et d'une voie complètement rénovée. Nous aurons donc une nouvelle jonction entre le futur cinéma, les futurs thermes et le centre-ville. Le budget global qui est prévu s'élève à 440 000 €, mais bien évidemment là aussi, toute la section d'investissement sera balayée ligne par ligne en mars lors du vote du budget.

En ce qui concerne la gestion de la dette, puisque c'est aussi l'exigence du débat d'orientation budgétaire, on nous demande de présenter la politique en termes de gestion de la dette sur les collectivités, la chose est relativement simple pour nous depuis trois ans. En effet, nous avons une politique de réduction active de la dette puisque nous n'avons pas globalement emprunté au cours des trois dernières années. Cela se schématise comme suit : l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 était réparti sur le budget principal pour 8 942 106 €, le bâtiment commercial pour 76 259 €, les transports pour 24 000 € et l'assainissement pour 539 974 €. Nous avons donc un encours à 9 582 339 €. Si nous reprenons la situation au 1^{er} janvier 2109, elle est environ de 1 000 000 € de moins, ce qui est mécanique puisque l'on rembourse 1 000 000 € d'encours. Nous avons donc

7 777 444 € sur le budget principal de la Ville, 39 059 € sur le bâtiment commercial, 18 000 € sur les transports et 483 726 € sur l'assainissement. A cette date, nous avons quelques dépôts et cautionnement, soit 4 684,48 € sur la Ville et 1 268,69 € sur le bâtiment commercial. Sur le schéma qui suit, la courbe montre bien une réduction très importante de la dette, et nous allons arriver dans les prochains mois à un niveau qui est commun dans les villes de la strate de Saint-Jean-d'Angély, c'est-à-dire les villes de 5 000 à 10 000 habitants. Vous voyez illustrée maintenant l'évolution de la dette par habitant depuis 2014. Nous sommes donc passés de 1 331 €, le niveau le plus haut, en 2016 pour arriver en 2018 à 1 147 €, et nous serons à échéance 2019 en dessous des 1 000 €, nous serons à 997 € pour retrouver dès 2020 un standard de 852 €, sachant que la moyenne de la strate est de 849 €. Ce montant de 849 € est un niveau important, c'est un standard sur lequel s'appuient les analyses notamment du réseau d'alerte. Dans chaque courrier que nous avons reçu en effet, ce ratio avait été mentionné. Il faut comprendre qu'en ayant un peu moins de dette, on améliore la situation de trésorerie, on donne de l'oxygène à la collectivité, et on peut donc demain penser de façon plus sereine le développement de la ville.

Ensuite, on nous demande également de faire un petit zoom sur les prêteurs, puisque la dette est répartie entre différentes banques. Nous avons donc le Crédit mutuel, le Crédit agricole, la Banque postale, la Caisse d'épargne, qui représente une part importante des emprunts, ainsi que Dexia et la SFIL, cette dernière regroupant notamment les emprunts à risque que nous évoquions en début de séance. Il s'agit d'une photographie des prêteurs. Nous avons une dette qui est relativement diluée sur les principaux organismes bancaires présents sur le territoire. Sur 2018, nous n'avons pas réalisé d'emprunt. Le montant du capital remboursé s'élève à 1 264 000 €, tous budgets confondus. Je vous laisse prendre connaissance du détail en fonction des différents budgets. Nous avons en 2018 continué à maintenir le provisionnement pour l'emprunt à risque comme proposé initialement. Sur 2019, c'est le même schéma, il n'y a pas de réalisation d'emprunt, donc le remboursement du capital des emprunts qui va s'élever à 1 233 000 € répartis de la façon qui vous est expliquée à l'écran.

A ce stade du débat budgétaire, quand on regarde les grands équilibres de la collectivité, nous avons un résultat recettes réelles/dépenses réelles de 1 035 138 €, une reprise de résultat à 1 350 000 € et donc une épargne brute de 2 385 138 €. Cela nous permet d'avoir le tableau suivant, qui est un tableau extrêmement intéressant puisque nous voyons que globalement, la dette par habitant diminue et atteindra au 31 décembre 2019 un ratio qui est proche du ratio de la strate, soit 852 € par habitant. Mais ce qu'il est surtout intéressant de constater, c'est que nous sommes aujourd'hui en capacité à rembourser notre dette en années CAF à moins de trois années sur 2019, et en projection sur 2020, à moins de cinq années, sachant que nous étions montés jusqu'à presque 8,5-9 années. Nous étions arrivés à des taux d'années CAF pour rembourser notre dette qui frisaient les limites communément posées par les différents organismes de contrôle, mais avec ces éléments-là, nous revenons à des standards très intéressants et nous avons des marges de sécurité. Après, nous avons des consolidations, là aussi formalisées dans la loi NOTRe, et l'on se doit de vous présenter ces chiffres. Nous avons donc la consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes : globalement, l'ensemble des dépenses de la Ville, tous budgets confondus, s'élèvera à 8 398 229 € en 2019. Vous avez ici le détail présenté par budget annexe, avec la salle de spectacle Eden pour 149 141 €, le bâtiment commercial pour 48 941 €, les transports pour 40 610 € et l'assainissement pour 270 523 €, avec à chaque fois les subventions d'équilibre qui sont versées.

Pour résumer ce DOB, nous pouvons dire que nous avons une amélioration spectaculaire des ratios budgétaires sur 2019. Si vous regardez dans le rétroviseur, vous voyez de façon très rapide que les ratios sont en nette amélioration. Les voyants repassent au vert puisque, encore une fois, nous avons une dette qui diminue, un ratio dette par habitant qui revient à des normes, un taux de remboursement par années CAF qui passe en dessous des trois années sur 2019 et des cinq années en projection alors que la limite est fixée à 8-9 années, une CAF qui est en très nette amélioration... Il y a donc des voyants au vert et une sérénité retrouvée sur l'approche budgétaire. Nous avons une maîtrise de fonctionnement grâce à des économies qui ont été réalisées sur l'ensemble des postes de dépenses. A ce sujet, je remercie l'ensemble des équipes qui oeuvrent au quotidien pour veiller à respecter les enveloppes budgétaires qu'on leur alloue et dont nous parlons ensemble, parce que je

tiens à préciser que tout cela est discuté avec les services tout au long de l'année et que nous procédons à des ajustements en fonction de certaines priorités, tout en innovant et en avançant, puisque nous avons le plaisir aujourd'hui d'avoir une salle de spectacle qui cartonne et qui répond aux attentes des Angériens en termes d'offres culturelles, comme nous avons également le développement du service Cap seniors, qui est en nette évolution. Et tout cela se fait avec une maîtrise budgétaire performante. Nous avons donc un désendettement massif de la ville, je ne vais pas y revenir, et nous aurons dans quelques jours, le 8 mars prochain, une dette désormais qui sera saine, stabilisée et qui ne comportera plus du tout d'emprunt toxique ».

Mme la Maire : « Je ne vous cache pas que la présentation de ce budget est pour notre équipe un véritable soulagement parce que les questions budgétaires, depuis le début du mandat, pesaient lourdement sur l'équipe, mais aussi l'ensemble des services de la Ville. Je voudrais prolonger le propos de monsieur Guiho pour dire que je rends vraiment hommage à toutes les équipes d'agents municipaux parce que fonctionner en voilure réduite pendant aussi longtemps a été une vraie difficulté. Et malgré tout, nous avons réussi à faire beaucoup de choses. Je voudrais également remercier le service des finances et sa directrice, madame Fièvre, qui a démontré une rigueur extrêmement importante dans ces moments difficiles, et souligner encore le soutien de madame Nivard, la perceptrice, qui est toujours d'excellent conseil. Ensemble, nous avons réussi ce redressement. Cela n'a pas été simple, il y a eu des choix difficiles, mais aujourd'hui, la ville de Saint-Jean-d'Angély peut regarder l'avenir avec confiance.

Je suppose qu'il y a des questions ou des interventions ? Monsieur Jarnoux ? »

M. Jarnoux : « L'objectif de la loi de 1992 créant l'obligation pour les collectivités territoriales d'organiser chaque année un débat d'orientation budgétaire, texte renforcé par certaines dispositions de la loi NOTRe de 2015, est, au niveau des communes, de provoquer un dialogue entre les différents groupes d'un conseil municipal, non seulement autour de la situation financière de la collectivité, mais aussi de son action et de ses projets qui dépendent directement du bon état ou non de cette situation financière. Il s'agit, avant de voter le budget primitif, qui devra refléter les choix retenus lors de ce DOB, de débattre sur le fonctionnement des services communaux, sur les offres que la Ville propose à la population, mais aussi sur ses projets, qu'elle a ou non les moyens de financer. L'avenir dépendant toujours en partie du passé, ceci suppose la présentation pour la majorité municipale des résultats de ses choix antérieurs. Votre rapport d'introduction au DOB 2019 est bien loin de tout cela. On y voit plus une ébauche d'un projet de budget déjà ficelé qu'un texte destiné à ouvrir un dialogue serein avec votre opposition. Tout porte à croire que c'est forcée et contrainte que vous programmez un DOB obligatoire. Concernant le passé, rien n'est dit dans votre rapport sur le projet thermal, sur le fiasco de l'EPCC « Abbaye royale », sur le coût de fonctionnement du nouvel Eden. Tout juste apprend-t-on que Saint-Jean-d'Angély, une fois de plus, est inscrite sur le réseau d'alerte des finances communales. Quant à vos choix pour 2019, dernière année complète de votre mandat, ils appellent plusieurs remarques. Commençons par le fonctionnement des services municipaux. Qu'il s'agisse des dépenses à caractère général ou des frais de personnel, ils sont en nette augmentation, ce qui est contraire à votre discours sur la maîtrise des coûts. Prenons un exemple, vous expliquez que la croissance des dépenses à caractère général est due au nouveau contrat de fourniture d'électricité et à l'intervention d'entreprises extérieures, notamment en matière d'interventions aux espaces verts. Pourquoi ne pas avoir refusé les propositions de l'Ugap, pourquoi n'avez-vous pas mis directement en concurrence les différents fournisseurs ? Une partie des travaux sur les espaces verts étant assurée par des entreprises privées, avez-vous procédé à une réduction du personnel municipal affecté au service des jardins ? Ou assurent-ils aujourd'hui des missions qu'ils ne pouvaient pas réaliser auparavant ? Ces gains de disponibilité ont-ils permis d'assurer des services à la population de meilleure qualité, par exemple en matière de propreté du centre-ville ? En tout cas, pour l'instant, nous ne l'avons pas constaté. Comment comptez-vous tenter réellement de faire baisser la masse salariale ? Pour l'instant, vous n'en avez pas pris le chemin, bien que la Chambre régionale des comptes vous ait fortement conseillé

de mutualiser certains services municipaux avec ceux de la Communauté de communes. Ce dossier pourtant primordial ne paraît pas avoir avancé d'un pouce en 2018, tout comme celui concernant les équipements et les services culturels. La même Chambre régionale des comptes, dans le même rapport, vous conseillait pourtant de vous rapprocher de la Communauté de communes afin de permettre à la ville de Saint-Jean-d'Angély d'atténuer l'impact sur ses finances de sa position de ville centre. Passons à l'aspect financier proprement dit. Certes, dans vos tableaux budgétaires, vous ne pouviez pas bien sûr inclure des opérations non réalisées à ce jour, mais vous auriez pu les évoquer dans votre présentation en indiquant qu'au fil de l'année, vous attendiez des recettes supplémentaires grâce à la vente de la caserne Voyer, du château de Chancelée et du terrain des Fontaines du Coi, ce qui aurait permis une approche plus juste de la situation financière de la Ville et donc une sincérité accrue de votre rapport. Le débat sur ces trois dossiers aurait été bref. Vous connaissez notre position sur chacun d'eux, mais il aurait permis peut-être d'engager une réflexion sur votre politique en matière de nouveaux logements. Il est vrai qu'en ce qui vous concerne, ce sont les panneaux solaires qui ont votre préférence. Quant à l'endettement de la commune, on ne peut que se réjouir qu'il baisse, mais à quel prix ! La section investissement de votre budget subit les conséquences de votre indécision de ne contracter aucun emprunt jusqu'à la fin de votre mandat. Nous vous l'avons déjà dit, cet engagement ne vous était pas demandé par la Chambre régionale des comptes et retarde dangereusement des travaux et des projets, par exemple en matière de nouveaux équipements sportifs. A quoi cela servirait-il de caracoler en tête du classement départemental des communes les moins endettées si Saint-Jean-d'Angély stagne parmi les dernières du classement en matière d'investissement ? Ce qui vous a été demandé, c'est de mettre de l'ordre dans vos projets et de réduire la dette jusqu'à un degré acceptable. Regagner le niveau moyen d'endettement de la strate à laquelle notre commune appartient aurait été suffisant, ce qui est possible tout en réempruntant dès cette année. Par exemple, la bonne gestion des finances communales aurait voulu que vous contractiez un emprunt pour financer la part payée par la Ville sur le montant de travaux de la rue du Palais. Ils vont être payés par autofinancement, c'est-à-dire par les contribuables d'aujourd'hui, alors qu'ils seront utiles pendant des années. Quant à vos projets, il est clair que vous n'en avez abandonnés aucun, encore moins celui de récupérer la friche Brossard via un portage par l'EPF, ce qui risque d'être pour la prochaine mandature une véritable bombe à retardement, d'autant plus que votre ambition se limite maintenant à faire de cette zone une plateforme logistique. Ce genre d'activité ne crée qu'un ou deux emplois par hectare, mais provoque en revanche un accroissement non négligeable des poids lourds. Il est vrai que votre rapport est pour le moins silencieux dans ce domaine des projets. Que devient la maison Bonnet, le centre paramédical de la rue des Bancs ? Disposez-vous enfin d'une vision globale de moyens à mettre en oeuvre pour revitaliser le centre-ville ? Rien n'est dit de tout cela. Tout juste présentez-vous pendant ce Conseil une délibération pour modifier les dispositifs du PLU en matière d'aire de stationnement dans le centre-ville que vous avez enlevé ce soir. Enfin, pour conclure par un point positif, il nous semble que la création d'une association de préfiguration de l'Abbaye royale, souhaitée par la Région, va dans le bon sens. Cet édifice au cœur de notre cité doit retrouver son prestige et son rôle primordial dans nos activités culturelles, touristiques et économiques. Encore faut-il que cette nouvelle association dispose d'une véritable indépendance, d'une réelle liberté de réflexion et d'action. Est-ce vraiment le cas ? Certaines informations indiquent que vous n'avez pas perdu l'espoir de tirer les ficelles... »

Mme la Maire : « Je vais donc passer la parole à monsieur Guiho qui va répondre point par point à votre analyse. Je voudrais quand même dire qu'il me semble que nous n'avons pas « rien fait » pendant ce mandat. Je crois que sur le plan économique, nous nous sommes attachés à attirer des investisseurs, à accompagner les chefs d'entreprise. Le nombre de projets privés que connaît cette ville n'est pas tombé du ciel mais est le résultat du travail que nous avons mené. Nous avons réussi à faire venir deux grands groupes comme Léa nature pour la biscuiterie Jean et Lisette et Valvital pour le projet thermal, excusez du peu !... C'est le résultat d'un énorme travail. Je rappelle également l'ouverture de l'Eden, qui s'avère être une pleine réussite. Quand on voit combien le public se presse

aux portes des concerts, des spectacles ou des animations qui sont organisés dans cet Eden, je me dis que la ville revit. Et je pourrais encore continuer. Il y a l'hôpital qui, malgré les difficultés, est en train de se transformer... Donc je veux bien que l'on fasse en Conseil municipal des remarques ou des réflexions qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité, mais la réalité de la dynamique de la ville est bien présente. Ecoutez un petit peu les Angériens et les habitants du territoire parler du renouveau de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Monsieur Guiho, c'est à vous ».

M. Guiho : « Je ne sais pas si je vais répondre point par point, je vais plutôt apporter une réponse globale. D'abord sur la forme, que vous évoquez, je suis assez surpris que le groupe auquel vous appartenez ne se soit pas ému de cette forme, qui à priori ne vous convient pas, du temps de la précédente mandature, puisque c'est exactement la même trame que nous présentons. Par ailleurs, à écrire vos questions à l'avance, vous en oubliez d'écouter ce que je vous dis. En effet, un certain nombre de choses que vous demandez ont été énoncées aujourd'hui. Vous découvrez par exemple ce soir que nous sommes en réseau d'alerte : je crois là que vous faites preuve d'amnésie ! Nous en avons déjà longuement débattu l'année dernière, nous ne nous en étions pas cachés puisque je vous avais fait lecture du courrier, puisque c'est obligatoire, indiquant que la Ville était inscrite au réseau d'alerte au titre de son exercice 2017. Vous semblez apprendre ce soir que nous sommes en réseau d'alerte, première surprise... Deuxième surprise, vous nous dites que l'on devrait agrémenter notre budget notamment de futurs projets, ventes... Tout d'abord, lorsque c'est incertain, la prudence veut que l'on n'inscrive pas, nous sommes sur un budget prévisionnel. Et puis vous évoquez la caserne : si vous aviez écouté ou lu, c'est inscrit, la caserne est inscrite, tout cela est mentionné. Ensuite, vous évoquez l'augmentation des dépenses, notamment des dépenses à caractère général, par rapport aux contrats d'électricité entre autres. Ces contrats sont travaillés avec de grands prestataires et ont été bien évidemment étudiés, validés par les services techniques, et quel qu'ait été le choix de l'opérateur, nous aurions dû subir cette hausse du coût du kilowatt/heure parce que nous avons jusqu'à présent un tarif extrêmement bien négocié sur la dernière période. J'en suis le premier désolé, mais nous avons malheureusement des contraintes liées à l'augmentation du coût de l'énergie, et cela est réel, aussi bien pour les collectivités que pour l'ensemble des Français. Vous parlez également des travaux que l'on externalise. Là aussi, je vous ai dit, mais je n'ai pas dû être bien clair, que ce sont des événements ponctuels. Sur l'année 2019, nous avons décidé avec les services techniques de mettre un certain coup d'accélération sur certains élagages, entretiens particuliers, dont celui du cimetière notamment, et donc nous allons faire appel là aussi à des entreprises spécialisées, mais ce ne sera peut-être pas le cas sur 2020. Il ne s'agit donc pas de revoir les équipes municipales ou autres qui restent affectées à leurs charges et à leurs travaux quotidiens, il s'agit juste, parce que nous avons retrouvé une certaine aisance dans nos finances, de les utiliser, je trouve à bon escient, pour réaliser dans certains quartiers, dans le cimetière, un peu de travaux d'entretien. Sur les charges de personnel, là encore, elles augmentent. L'augmentation est contenue, nous devons nous adapter aux points d'indice qui sont réévalués chaque année. Les agents en bénéficient et c'est le moindre qui peut être fait. Quand je regarde dans le passé, nous sommes à 4 000 000 € alors que vous étiez à 4 600 000 € en 2012 ! Nous avons fait des efforts, des choix. Nous arrivons aujourd'hui c'est vrai à une augmentation à hauteur de 4 000 000 €, mais nous gardons en tête la maîtrise budgétaire autour des 51 % des charges de personnel sur la dépense totale. Et nous devons aussi faire face cette année, je vous l'ai dit, au recensement et aux élections européennes. Voilà pour ce qui est des charges. En ce qui concerne la section investissement, là aussi c'est un peu le comble ! Vous nous prédisiez le chaos au cours des dernières années, que nos budgets ne seraient jamais équilibrés et que nous n'y arriverions pas... Nous avons pris des décisions, nous avons désendetté la ville et sommes arrivés sur un ratio qui est aujourd'hui acceptable pour la ramener sur des standards qui soient cohérents, avec une aisance de trésorerie et de CAF qui permette de voir les projets de demain plus sereinement, et effectivement à l'avenir, nous réemprunterons . Il a fallu à un moment donné dire stop, stop à un endettement trop important qu'aucune municipalité au cours des quinze dernières années n'avait voulu prendre à bras le corps. Effectivement, les dotations étaient plus importantes, effectivement, nous avons une CAF qui permettait de couvrir la dette, mais

l'analyse brute faisait que la dette était au-delà des standards préconisés par la Chambre régionale des comptes. En 2015, nous avons dû subir à la fois la réduction des dotations plus le réseau d'alerte, et il me semble prudent et responsable à un moment donné de ramener les finances de la ville sur un niveau qui soit cohérent. Nous allons arriver à 850 € par habitant, à moins de 7 000 000 € de dette sur la ville de Saint-Jean-d'Angély, et nous allons pouvoir revoir ensuite un programme avec effectivement un levier qui sera le financement par emprunt. Je ne suis pas fermé aux emprunts mais il faut faire des choix. Et je rejoins en cela les propos qui ont été tenus par madame la Maire, il ne s'est pas rien passé au cours des quatre dernières années sur la ville de Saint-Jean-d'Angély ! Si je vous dresse la liste de tous les investissements qui ont été réalisés et des projets que nous avons eus en face, bon nombre d'Angériens sauront reconnaître nos programmes d'investissement. Qu'ils soient sportifs, culturels, associatifs, nous avons continué d'avancer, sauf que cela nous a obligé à être un peu plus innovants, à imaginer d'autres formes de partenariat, à aller chercher des subventions, à regarder les programmes, et en cela nous avons été aussi assez efficaces.

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Merci de me donner la parole. Cette seconde intervention sera, pour moi, plus chiffrée. Le compte administratif de 2017 fait apparaître un résultat de 401 307 € et un excédent de 561 530 €, soit un autofinancement de 962 837 €. La section investissement du budget 2018 s'élevait à 1 833 945 €. Le remboursement de la dette en capital a été l'an dernier de 1 165 000 €, et il vous restait donc 589 540 € pour des dépenses d'équipement. Dans le rapport que nous examinons aujourd'hui, vous annoncez pour 2018 un excédent de 523 738 € et un résultat approximatif de 1 350 000 €, soit un autofinancement de 1 873 738 €, le double de celui de l'année précédente. Ceci vous permet de doter la section investissement du budget 2019 de 2 911 428 €. Le montant du remboursement de la dette en capital étant 1 130 000 €, 1 429 000 € seront consacrés aux dépenses d'équipement et 440 000 € iront au réaménagement de la rue du Palais. Il reste donc 980 000 €, soit environ près de 400 000 € de plus que l'an dernier. En 2017, alors que la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine ne vous le demandait pas, vous avez décidé d'augmenter le taux des impôts locaux de 7 % au 1^{er} janvier 2018. Ce rapport constate sur l'an dernier une augmentation de la taxe d'habitation de 83 687 €, du foncier bâti de 280 588 € et du foncier non bâti de 6 360 €, soit au total 370 635 €. 400 000 € de plus d'un côté, 370 000 € de plus de l'autre, cette augmentation d'impôt subie par les Angériens était-elle nécessaire ? A l'évidence, non. Elle vous permet de vous constituer une cagnotte que vous utiliserez comme bon vous semblera, quand bon vous semblera. Cette augmentation est injuste et inutile. En fait, cette cagnotte sera bien plus importante que cela, elle pourrait d'ici la fin de l'année atteindre près de 1 500 000 € en ajoutant les recettes exceptionnelles, à savoir 155 000 € pour la vente de la caserne Voyer et du forage, ce qui est fait, au moins 150 000 € pour la vente du château de Chancelée et 442 000 € pour celle du terrain des Fontaines du Coi, soit déjà 747 000 €. A cela s'ajoutera probablement l'action cible de la DSR, que pour l'instant, vous doutez de percevoir. Sur ce point, on peut s'étonner que six semaines après le vote par le Parlement de la loi de finances pour 2019, vous n'avez pas réussi à savoir si Saint-Jean-d'Angély y était éligible cette année. Ayant conservé votre place sur le réseau d'alerte des finances communales, il n'y a pas de raison que ce bonus destiné aux communes les plus défavorisées vous échappe en 2019. De plus, s'il en était ainsi, la Ville recevrait néanmoins la moitié du montant de la fraction cible perçue en 2017, soit environ 100 000 €. Donc, tout compte fait, votre rapport occulte au moins 850 000 € de recettes. Entre 1 200 000 € et 1 500 000 €, voilà une belle cagnotte à un an des élections. La manœuvre est vieille comme le monde, mais cette fois vous avez innové, les contribuables angériens vous ont aidé à la financer en subissant une augmentation d'impôt inutile. Que comptez-vous en faire ? Cette question étant d'ordre politique, il serait correct que vous y répondiez vous-même, Madame Mesnard, et non pas votre adjoint aux finances, qui est simplement chargé de mettre en œuvre vos décisions. Pour finir, savez-vous ce que représente cette augmentation d'impôt pour les foyers angériens avec laquelle vous constituez une cagnotte inutile ? Je vais vous le dire, puisque vous ne le savez pas : il y a 3 649 foyers fiscaux à Saint-Jean-d'Angély,

dont 40,5 % seulement sont imposables, ce qui veut dire que vous allez faire supporter plus de 100 € par foyer fiscal de taxes supplémentaires. Nous sommes bien loin du soutien du pouvoir d'achat promis aux gilets jaunes. En sachant que le revenu médian pour un foyer, 1,1 personne et demi, est de 17 603 € par an, soit 1 466 € par mois, vous appauvrissez inutilement les Angériens par votre incapacité à faire mais aussi à gérer un budget juste. Les chiffres parlent d'eux-mêmes ».

Mme la Maire : « Bien, je vais vous décevoir, Madame Ducournau. Ce qui m'étonne, c'est que cette ficelle qui serait « vieille comme le monde », ainsi que vous le décrivez, vous ne l'avez pas appliquée vous-même en 2017, ce qui nous aurait permis de trouver une situation florissante, ce qui n'était pas du tout le cas. Mais ne vous inquiétez pas, maintenant que nous avons retrouvé une santé financière, nous allons évidemment pouvoir mener un certain nombre de projets et nous y allons y travailler. Je vais tout de même laisser répondre monsieur Guiho parce qu'il y a un certain nombre de chiffres que vous avez annoncés qui sont totalement faux. Monsieur Guiho va donc rétablir la vérité des chiffres ».

M. Guiho : « Oui, il y a effectivement toute une litanie de chiffres. Vous avez repris les documents, vous avez donc fait mon travail deux fois. Et puis vous présentez de bonnes nouvelles, les résultats seront encore meilleurs et je pense que les Angériens vous en seront reconnaissants puisque vous évoquez des choses... Je vous le redis, la caserne Voyer figure dans le budget. Soit vous n'écoutez pas, soit vous êtes incapable de sortir des lignes que vous avez préparées, mais la caserne Voyer est inscrite. Elle est inscrite, nous ne cachons rien, vous vous en rappelez ? Je l'ai déjà exprimé la première fois. En ce qui concerne l'évolution et les taux d'imposition, il s'agit effectivement d'un sujet sensible. Vous avez beau jeu aujourd'hui de l'annoncer, chose que n'avez pas faite là aussi lors de la mandature où vous aviez de la CAF. Il est toujours facile de proposer aux gens qui sont aux manettes des actions quand on ne les a pas appliquées soit même lorsqu'on était aux manœuvres. L'augmentation des impôts a été décidée à un moment donné parce que nous avons un effet « ciseau », qui faisait que nous avons moins de dotations et des dépenses qui restaient stabilisées pour maintenir les services que nous devons rendre aux Angériens. Une augmentation de moyenne sur Saint-Jean-d'Angély est de l'ordre de 45 € à 50 € par foyer, sachant qu'aujourd'hui avec les réformes de la taxe d'habitation, nous avons un phénomène nouveau qui vient s'appliquer puisque certains Angériens bénéficient de cette mesure prise à l'échelle nationale. Si vous regardez bien également la projection 2019, l'excédent n'est que de 500 000 €. Nous sommes donc encore dans une marge de manœuvre relativement serrée, et l'effet « ciseau » se fait sur les charges de fonctionnement. Effectivement, sur la section d'investissement, nous avons plus de marges de manœuvre, sauf qu'aujourd'hui, les besoins pour mener à bien les services que nous confie de plus en plus l'Etat dans le cadre de la décentralisation portent sur la section de fonctionnement. Et sur la section de fonctionnement, nous devons garder un cap et une capacité à générer de l'excédent qui nous permet d'améliorer nos ratios et de subvenir à notre endettement. Ensuite sur la fraction cible DSR, oui, je peux là abonder dans votre sens. Il y a effectivement aujourd'hui une probabilité assez forte que nous soyons à nouveau éligibles à cette fraction cible, mais nous n'avons pas à ce jour la notification et je ne suis pas capable de dire devant tout le monde ce soir que nous aurons la fraction cible. Et si nous l'obtenons, nous l'aurons à priori plutôt pour moitié de ce qui nous était alloué jusqu'à présent, et donc non pas 100 000 € mais 72 000 €. Voilà ».

Mme la Maire : « Quant au terrain de la Fontaine du Coi, tant que le dossier n'est pas passé à le CRE du mois de juin, nous n'avons aucune assurance que Luxel l'achète au prix de 442 000 €. Donc de vos sommes pharaoniques, il ne reste en fait que la vente de Chancelée à inscrire en supplément sur l'année 2019. Je vais passer la parole à monsieur Chappet ».

M. Chappet : « Bonsoir à toutes et à tous. Puisque nous étions dans des aspects pharaoniques en ce qui concerne les chiffres, je vais vous parler de légendes, puisqu'il y en a trois principales à Saint-Jean-d'Angély. Il y a d'abord la légende la tête de Saint-Jean-Baptiste, que nous avons recueillie à

l'Abbaye royale, raison pour laquelle nous avons une abbaye royale. Tout au long de ses 1 200 ans d'histoire, on a vu que l'Abbaye a été construite, détruite, reconstruite, on a perdu la tête de Saint-Jean-Baptiste, puis retrouvée... Finalement, au regard de ces 1 200 ans d'histoire, ce que vous intitulez de manière tout à fait péjorative de fiasco de l'EPCC s'inscrit dans cette ligne droite. La deuxième légende concerne le souvenir de certains Angériens portant sur la splendeur de la ville de Saint-Jean-d'Angély lorsqu'elle atteignait 12 000 habitants, voire 15 000... Tout le monde s'en souvient bien, mais cela n'a jamais été le cas, la ville n'ayant compté au maximum que 9 700 habitants, lors du recensement de 1967. Là encore, un autre mythe s'effondre. Enfin, la troisième légende sur laquelle on s'appuie également porte sur le fort taux de fiscalité et les impôts excessifs que paient les Angériens en ce qui concerne le foncier depuis de très nombreuses années. Alors première chose, la valeur locative n'est pas déterminée par la commune, mais l'Etat. Ensuite, je me suis intéressé, puisque nous sommes maintenant intégrés dans une grande et belle région qu'est la Nouvelle-Aquitaine, à des communes qui sont un peu similaires à la nôtre, c'est-à-dire des communes qui sont chefs-lieux d'arrondissement ou qui possèdent des services situés dans une aire géographique en milieu rural et qui ne sont pas intégrées dans des communautés d'agglomérations. Là, on regarde effectivement qu'il y a des communes qui nous ressemblent comme Coutras en Gironde, Langon, Mimizan, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Nérac dans le Lot-et-Garonne, Mauléon, Saint-Maixent-l'École, qui est chère à quelques-uns au niveau de l'intercommunalité de Saint-Jean-d'Angély, Chauvigny, Loudun et Saint-Yrieix-la-Perche par exemple. Et l'on peut constater, au niveau de l'application des taux, que nous figurons parmi les communes qui ont un des taux les moins élevés et qui s'applique sur la taxe d'habitation en particulier. En 2013, le revenu de la taxe d'habitation par habitant était de 156 € pour Saint-Jean-d'Angély. En 2015, il était de 149 €, et il est aujourd'hui revenu, avec l'application de l'augmentation de la fiscalité en 2017, à environ 155 €. En comparant avec les communes que je viens de citer, je vois qu'à Coutras ce chiffre est de 167 €, à Mimizan 328 € - vous me direz, c'est la côte landaise -, Saint-Vincent-de-Tyrosse 203 €, Nérac 177 €, Saint-Maixent-l'École 155 €, Chauvigny 236 €, Loudun 251 €, et Saint-Yrieix-la-Perche 205 €. Donc le conseil que je formule, c'est de rester évidemment à Saint-Jean-d'Angély pour payer des impôts et bénéficier de services supplémentaires puisque nous sommes depuis ce mandat en train d'en créer de nouveaux, et qui seront très attractifs ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Cela se voit, on le mesure au quotidien, le dynamisme de la ville !... »

Mme la Maire : « Absolument, et je vous remercie de l'avoir souligné, et je dois avouer que cela fait très chaud au cœur Madame Ducournau ».

Mme Ducournau : « C'était ironique... »

Mme la Maire : « Bien, sur cette note d'optimisme, je vais mettre ce débat d'orientation budgétaire aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce DOB est donc adopté ».

**Le Conseil municipal, après délibération,
a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019, à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Nous passons maintenant au déroulé de l'ordre du jour du Conseil municipal. La délibération est donc retirée. La délibération n° 4 concerne la campagne de promotion touristique

internationale avec le réseau Sites et Cités remarquables et Atout France, engagement de la commune. Je donne la parole à monsieur Chappet ».

N° 4 - Campagne de promotion touristique internationale avec le réseau Sites et Cités remarquables et Atout France - Engagement de la commune

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Atout France propose une campagne de promotion exceptionnelle pendant un an aux adhérents de l'association Sites & Cités remarquables de France visant à stimuler la fréquentation touristique française et internationale sur chacune des villes s'engageant dans la démarche.

Participer à la campagne est l'opportunité pour Saint-Jean-d'Angély de toucher une grande audience, de sensibiliser les influenceurs, de bénéficier de nouveaux contenus digitaux en français et en anglais avec une diffusion performante, d'appuyer une dynamique autour de l'attractivité de la ville à partir des patrimoines tout en bénéficiant d'un tarif exceptionnel grâce au collectif.

Saint-Jean-d'Angély sera valorisée par une campagne portée principalement sur les leviers numériques les plus efficaces. Cette offre de promotion est une opportunité de communication à audience élevée à moindre coût grâce à la mutualisation des Sites et Cités remarquables de France et au partenariat de Atout France.

La qualité de membre de Sites & Cités remarquables justifie un engagement exceptionnel financier complémentaire de Atout France générant une réduction de coût de 30 %.

Le niveau d'engagement demandé pour chaque participant est de 10 000 euros TTC pour un an.

5 actions proposées permettront une valorisation sur-mesure de la Ville de Saint-Jean-d'Angély intégrée à une dynamique collective :

- La création d'une identité digitale spécifique à Saint-Jean-d'Angély autour de l'offre annuelle (événements et itinérances) et la production des contenus en français et en anglais.
- Le référencement sur le mini-site de campagne développé pour servir de « page d'atterrissage » des différents contenus de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, disponible aussi en langue anglaise.
- La présence de Saint-Jean-d'Angély au sein de campagnes « destinations » avec des distributeurs (Oui SNCF, Lonely Planet, Routard.com, ...)
- La présence de Saint-Jean-d'Angély au sein d'une campagne de promotion et de médiatisation sur divers médias digitaux : médias sociaux, sites web, newsletters ciblées, sur les marchés britanniques et francophones.
- La participation à des actions avec les représentations d'Atout France – « eductour » ou voyages de presse ou voyages d'influenceurs ou salons (marché britannique ou belge).

Considérant que la date limite d'engagement des collectivités dans cette opération est fixée au 28 février 2019, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la commune à participer à cette opération ;

d'inscrire au budget principal de l'année 2019 la somme de 10 000 euros sur le compte 6281-8240 au titre des concours divers dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

M. Chappet : « Preuve du dynamisme que nous avons engagé, celle de replacer, de resituer Saint-Jean-d'Angély sur la carte du territoire et faire en sorte, comme c'était parfois le cas par le passé, que ce ne soit pas uniquement une pancarte sur le bord de l'autoroute. Pour cela, je rappelle les différentes actions que nous avons menées pour accroître la notoriété de la ville de Saint-Jean-d'Angély avec succès. Sur le plan du tourisme et sur celui de l'image, je relèverais par exemple notre intégration dans le label de « Plus beaux détours de France », qui est une réussite, tout comme la création de notre marque de territoire « Esprit Angély », que les Angériens se sont clairement appropriés depuis sa création. Il ne faut pas oublier non plus notre étoile au guide Michelin. Il est d'ailleurs dommage, Madame Ducournau, que vous ne soyez pas venue assister lundi dernier à la conférence d'Axel Kahn. Certes, vous aviez probablement d'autres occupations, mais en retour, Axel Kahn a envoyé un message sur Facebook pour dire tout le bien qu'il pensait du dynamisme et du combat que nous menons au quotidien pour faire vivre, voire survivre, une ville dans un territoire qui n'est pas toujours favorable. Voilà soit dit en passant. Aujourd'hui, il nous est fait la proposition d'intégrer une campagne de promotion touristique internationale au titre de membre adhérent du réseau des « Sites & Cités remarquables de France ». Ce label regroupe les villes de « Pays d'art et d'histoire », mais aussi les sites « Patrimoine remarquable ». C'est à ce titre que nous sommes adhérents puisque nous avons une ZPPAUP. Cette opération est menée avec Atout France qui est l'agence de promotion touristique de la France. Comme il est indiqué dans la délibération, cinq actions sont proposées. La première concerne la création d'une identité digitale spécifique à Saint-Jean-d'Angély ; la deuxième, un référencement sur le mini-site de campagne développé pour servir de « page d'atterrissage » ; la troisième, la présence de Saint-Jean-d'Angély au sein de campagnes « destinations » avec des distributeurs comme Oui SNCF, Lonely Planet, Routard.com,... ; la quatrième, la présence de Saint-Jean-d'Angély au sein d'une campagne de promotion et de médiatisation sur divers médias digitaux ; enfin, la cinquième avec la participation à des actions avec les représentations d'Atout France comme « Eductour », voyages de presse ou voyages d'influenceurs, ou encore salons sur le marché britannique ou belge. Le niveau d'engagement pour la Ville est de 10 000 € TTC pour une année. Nous considérons que cette proposition est une véritable opportunité pour valoriser notre ville et notre territoire pour son patrimoine, ses richesses, ses commerçants et artisans, ses acteurs du quotidien. Il s'agit d'une campagne de promotion à rayonnement international que la Ville seule n'aurait pas pu porter. Pour vous rassurer, cela ne sera pas imputé sur le budget communication mais sur le budget revitalisation. La date limite d'engagement est fixée au 28 février 2019, c'est la raison pour laquelle nous proposons au Conseil municipal d'y répondre favorablement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la commune à participer à cette opération et d'inscrire la somme de 10 000 € sur le budget primitif 2019 ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes de précisions sur cette opération ? Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Pour répondre à monsieur Chappet, j'ignorais que ma présence aux manifestations municipales était si surveillée. J'en suis très étonnée. Non ne niez pas, vous l'avez dit, c'est bon ! Concernant cette délibération, voilà un bel exemple d'argent public dépensé inutilement. Après l'échec de l'EPCC, qui ne vous a pas suffi, le maire poursuit son rêve de rayonnement international. Peut-être faudrait-il proposer à madame Mesnard de remettre quelques exemplaires de ces documents à Ségolène pour qu'elle les distribue aux pingouins des pôles ? »

Mme la Maire : « Excusez-moi... quand les pingouins volent en escadrille, cela fait un spectacle assez étonnant... »

Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Nous allons maintenant passer à la délibération n° 5 qui concerne quelques modestes modifications des contrats et tarifs de location de la salle de spectacle de l'Eden ».

N° 5 - Salle de spectacle EDEN - Contrat et tarifs de location - Corrections

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil municipal a validé le modèle type de contrat de location ainsi que les tarifs de location de la salle de spectacle EDEN applicables au 1^{er} janvier 2019.

Il s'avère que les jauges précisées dans le contrat de location sont erronées au regard du rapport de vérifications réglementaires après travaux établi par l'organisme agréé SOCOTEC, en date du 09/08/2018. Le procès-verbal établi suite au passage de la Commission de sécurité réunie le 23/08/2018, précise que ce rapport n'appelle pas d'observations et a émis un avis favorable à l'ouverture de l'établissement.

A ce titre, la salle de spectacle EDEN, établissement recevant du public de type L relevant de la 3^{ème} catégorie peut accueillir les effectifs maximums suivants :

- grande salle de spectacle : 416 personnes debout, 319 personnes assises (gradins dépliés),
- salle du bistrot art déco : 147 personnes debout, 80 personnes assises (sans table).

Ces effectifs permettent d'augmenter la capacité d'accueil de la salle du bistrot art déco, il est donc essentiel d'intégrer ces modifications.

Par ailleurs, une erreur a été identifiée concernant le forfait applicable aux autres associations culturelles de Saint-Jean-d'Angély pour l'organisation de spectacles vivants, pour la location simultanée du bistrot art déco et de l'espace traiteur. En effet, le tarif applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 est de 500 € HT par jour contre 400 € HT pour les autres associations (correspondant à 300 € HT pour le bistrot art déco plus 100 € HT pour l'espace traiteur).

Or l'objectif souhaité par la municipalité est de favoriser la vocation culturelle de l'équipement. Dans ces conditions, ce tarif supérieur pour les associations culturelles ne permet pas de répondre à l'objectif initial. Il est envisagé de ramener ce tarif à 400 € HT pour les associations culturelles de Saint-Jean-d'Angély.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire ci-jointe ;
- d'approuver le modèle-type de contrat de location ci-joint ;

- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux locations de l'équipement ;
- d'approuver leur entrée en vigueur à compter du 15 février 2019.

M. Chappet : « Nous avons délibéré sur le sujet lors du précédent Conseil municipal, et il y avait effectivement deux corrections à apporter. La première porte sur la jauge effective en ce qui concerne l'accueil de la grande salle de spectacle et celle du bistrot art déco, qui correspondent exactement à ce qui avait été validé par la commission de sécurité qui était passée à la fin du mois d'août. Ces chiffres en termes de jauge sont inscrits dans le contrat de location qui est passé avec les occupants. Donc la grande salle de spectacle comporte bien 416 personnes debout et 319 personnes assises une fois les gradins dépliés, et la salle du bistrot art déco 147 personnes debout et 80 personnes assises, sans les tables. Voilà pour le premier correctif à apporter. Le deuxième concerne l'application du tarif applicable aux associations culturelles. Là, il y avait un delta qui était quelque peu ennuyeux en ce qui concerne les associations culturelles. Nous avons donc souhaité actualiser ces tarifs afin de les faire correspondre à ceux des autres associations pour l'occupation du bistrot art déco et de l'espace traiteur en faisant passer ces tarifs à compter du 15 février prochain, si vous en êtes d'accord, à 300 € HT pour le bistrot art déco et 100 € HT pour l'espace traiteur, spécifiquement pour les associations culturelles. Voilà les petites modifications qui étaient à apporter et à préciser ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des demandes de précisions ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Nous sommes constants dans nos positions donc nous voterons contre. Je voudrais juste faire un constat, celui que monsieur Chappet ne sait pas non plus compter ».

Mme la Maire : « Monsieur Chappet, cela ne va pas du tout... Nous allons mettre la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 0

Mme la Maire : « La délibération n° 6 concerne le musée des Cordeliers. Il s'agit d'une délibération importante puisqu'elle porte sur la présentation du projet scientifique et culturel 2018-2022. Je passe la parole à monsieur Chappet, adjoint en charge de la culture ».

N° 6 - Musée des Cordeliers - Projet scientifique et culturel 2018-2022

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Acteur essentiel pour l'attractivité de Saint-Jean-d'Angély et unique établissement labellisé « Musée de France » sur l'ensemble des Vals de Saintonge, le musée des Cordeliers est aujourd'hui un pilier de la vie culturelle locale. Lieu de mémoire singulier qui tire de son regard croisé sur les *Histoires d'ici et Cultures d'ailleurs* sa double identité, il propose tout au long de l'année un programme d'expositions temporaires et d'animations dynamiques qui attire un public grandissant.

Après quinze années d'existence, il souhaite s'appuyer sur son expérience pour conforter sa progression. À l'initiative de l'équipe municipale qui souhaite le positionner comme pôle majeur du projet culturel dessiné à l'échelle du territoire et réorienter ses collections sur le thème du voyage et de l'exploration, le musée s'est engagé en 2018 dans un profond travail de refonte scientifique.

Le projet scientifique et culturel ci-joint présente le résultat de cette étude. Il révèle le potentiel et les orientations préconisées pour la période 2018-2022.

Pour commencer, il met en évidence les caractéristiques de l'établissement et les atouts dont il dispose. Ses collections inédites et son offre culturelle de proximité qui s'appuie sur les forces vives de la cité y sont détaillées.

Il envisage ensuite trois perspectives permettant de le faire évoluer, à la tête desquelles le renouvellement de son circuit permanent. En ajoutant aux souvenirs africains des Expéditions Citroën deux espaces d'exposition consacrés à l'histoire de Saint-Jean-d'Angély et à l'Expédition Citroën Centre-Asie, le musée jouera mieux son rôle fondamental dans la vitalité de la ville, et il se positionnera clairement dans une aire géographique de plus grande envergure.

Enfin, il présente un faisceau de recommandations pour concrétiser ce programme, qui permettra au musée de confirmer sa vocation d'acteur culturel ouvert sur son environnement, fédérateur d'initiatives collectives et source de rayonnement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet scientifique et culturel ci-joint ;
- d'approuver le calendrier ci-annexé.

M. Chappet : « Pour tout équipement culturel, nous devons avoir une présentation et ensuite valider le projet scientifique et culturel. Celui-ci a été élaboré par les équipes, avec lesquelles j'ai assuré le suivi par rapport au contenu, pour faire passer le musée des Cordeliers dans une nouvelle dimension. Nous avons proposé à Delphine Etchenique, la directrice du musée, de bien vouloir nous présenter ce soir ce projet scientifique et culturel au travers d'un montage vidéo. Madame Etchenique, vous avez la parole ».

Mme Etchenique : « Bonsoir et merci de m'accueillir ce soir. Effectivement, je vais vous présenter un projet important pour le musée puisque c'est son premier projet scientifique et culturel, qui est une obligation règlementaire et que nous réalisons aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez lu le document, je l'espère. Je vais faire une petite présentation assez rapide et commencer par quelques éléments de contexte. Le musée a été inauguré en 2003. C'est l'unique institution labellisée « Musée de France » sur le territoire des Vals de Saintonge. Il s'est affirmé en quinze années d'existence comme un bel outil de développement culturel, éducatif et social grâce à une politique constante, une équipe structurée et une programmation dynamique. L'équipe municipale actuelle a souhaité son positionnement comme pôle culturel majeur et la réorientation de ses collections sur les thèmes du voyage et de l'exploration. Le projet scientifique et culturel que nous proposons met en évidence les atouts dont dispose le musée et envisage des perspectives accessibles permettant de le moderniser, gage de gain de notoriété et d'attractivité pour la ville. Je vais vous présenter la même structure que celle dont dispose le document, donc une partie sur le musée aujourd'hui, une partie sur le musée demain et une partie sur le plan d'action pour réaliser ce musée demain.

Le musée aujourd'hui, c'est un musée très singulier. C'est un musée labellisé, en premier lieu vécu comme une chance pour un territoire rural qui en a besoin. Le musée préserve des collections

uniques. La ville dispose de la seule collection publique sur la traversée du Sahara et la Croisière noire. Elle préserve des collections liées à l'expédition sur le Centre-Asie qu'elle partage avec de grandes institutions nationales comme le musée du quai Branly, avec lequel nous avons déjà travaillé, le musée Guimet, le conservatoire Citroën. Et les œuvres liées au territoire que la ville conserve sont exceptionnelles, il y a des pièces vraiment uniques qui sont d'une grande importance. Le musée est singulier parce qu'il dispose d'une identité et de valeurs novatrices. L'identité du musée, c'est « Histoire d'ici, cultures d'ailleurs ». Ce sont deux problématiques d'enracinement et de rencontres avec l'autre qui sont en adéquation avec les enjeux éducatifs, civiques et moraux actuels et qui fonctionnent. Le succès des expositions temporaires que nous proposons le montrent. Le musée, je le répète, est au cœur d'un territoire en difficulté sociale. Priorité a donc été donnée à la démocratisation et à l'accessibilité pour tous : accessibilité physique, nous venons de renouveler en décembre 2018 notre labellisation « Tourisme et handicap », pour les quatre formes de handicap, et accessibilité culturelle à travers nos programmes de médiation, à travers les expositions participatives que nous proposons et nos médiations adaptées, accessibilité horaire aussi, et accessibilité financière, la visite des collections permanentes et des expositions temporaires étant gratuite. Le musée aujourd'hui est un pilier de la vie culturelle locale avec une fréquentation en hausse de près de 128 % depuis sa première année complète d'ouverture. Il s'agit donc d'une progression très importante. Nous avons accueilli 3 780 visiteurs en 2004, et 8 615 en 2016.

Le musée aujourd'hui, c'est aussi une institution dynamique qui dispose d'une équipe efficiente au service d'une politique culturelle dynamique. Nous sommes cinq agents à temps plein, motivés, malgré des périodes d'arrêts maladie qui ont été déstabilisantes jusqu'à 2017 et une demande de médiation en forte augmentation. En effet, la moitié des visiteurs qui fréquentent le musée viennent lors des temps de médiation. Au niveau effectif, il est vrai que l'équipe deviendra un petit peu juste pour la satisfaire au regard de l'augmentation de fréquentation que nous projetons. Le budget global alloué au musée est satisfaisant. Il a progressé jusqu'en 2016. Il est satisfaisant dans la mesure où il nous permet de répondre à nos missions essentielles, soit conserver et enrichir les collections, les présenter et les diffuser auprès des publics. Mais ce qui est important, c'est que l'équipe gagne en savoir-faire et en efficacité d'année en année. On le voit en matière de communication, en matière de maîtrise des nouvelles technologies, en termes de médiation et de technicité dans la gestion du bâtiment et dans la réalisation des scénographies par exemple. Le musée, c'est aussi aujourd'hui une attractivité grandissante grâce à une programmation d'expositions temporaires riche, grâce à l'organisation d'événements tout au long de l'année. Récemment par exemple, nous avons développé, certaines personnes ici les fréquentent, tout un cycle de conférences avec nos « Amis des musées », cette association qui se développe de façon très importante ces dernières années. Pour vous donner juste un chiffre, nous accueillons 74 auditeurs en moyenne par conférence, ce qui représente un chiffre très important, puisque sur les autres musées, nous sommes plutôt sur une trentaine d'auditeurs. Nous démontrons une attractivité grandissante aussi grâce à une volonté éducative ambitieuse, dont un programme phare, « Graines d'artistes », qui permet d'accueillir trois artistes en résidence chaque année pour travailler avec près de 200 enfants du territoire, et plus d'une vingtaine de visites-ateliers proposées aux écoles et centres de loisirs locaux. Nous avons refondu avec la médiatrice du musée toute l'offre pédagogique à la rentrée dernière, et cela fonctionne, depuis novembre, nous avons des classes quasiment tous les jours. La ville peut se féliciter de disposer d'un musée accueillant un public varié et soutenant la comparaison avec des institutions de villes alentours de dimension bien plus importantes en termes de compétences, d'activités et de vitalité.

Le musée aujourd'hui, c'est aussi un équipement à moderniser pour permettre à la ville d'atteindre la notoriété qu'elle mérite, et en premier lieu, en termes de conservation. Les conditions climatiques de préservation des collections ont été inquiétantes. Je dis « ont été » parce que l'an dernier, nous avons changé de prestataire et la gestion climatique de l'établissement est depuis en voie d'amélioration. Nous avons également un établissement à mieux équiper en termes de stockage. Nous avons à mon arrivée en 2013 rapatrié toutes nos collections sur deux sites, le musée et la réserve lapidaire chaussée de l'Eperon. Ces sites ont hélas montré une capacité de rangement sous-

dimensionnée, et il nous reste la réserve lapidaire à aménager. Par ailleurs, nous devons nous améliorer en termes de lisibilité : on nous parle souvent de la cour du musée qui est très minérale et qui peut impressionner, un parc qui pourrait être plus accueillant, une boutique que nous pourrions développer et une activité de médiation/communication que nous pourrions déployer plus largement pour développer les publics proches et capter davantage les touristes. Le musée dispose également aujourd'hui d'un circuit permanent vieillissant. Ce circuit permanent est à repenser au regard de la réalité du fonds du musée et des acquisitions que nous avons faites depuis 2010 principalement. La présentation des expéditions Citroën en Afrique manquent aujourd'hui de visibilité, en particulier pour les enfants, de lisibilité - les œuvres sont décontextualisées -, de renouvellement, et surtout, on ne partage pas l'expérience vécue par les explorateurs. L'expédition Citroën Centre-Asie n'est pas retracée bien qu'ancrée dans la mémoire collective et attendue. On reçoit souvent des visiteurs qui viennent exprès pour cette expédition et nous ne la retraçons pas. L'exposition temporaire que nous avons proposée en 2014 sur cette thématique a été notre troisième record de fréquentation. Et surtout, les histoires d'ici ne sont pas valorisées de façon permanente, ce qui crée un vrai manque au niveau de la ville. Donc pour les cinq ans à venir, le musée se donne pour objectif de satisfaire aux exigences de la conservation des collections, de renouveler son circuit permanent et d'augmenter son aura par une mise en réseau plus soutenue. A la clef bien-sûr, c'est une augmentation de la fréquentation qui est visée.

Qu'imaginons-nous pour le musée de demain ? Nous imaginons en premier lieu une offre de visite renouvelée avec un circuit permanent qui répond aux tendances de la muséographie actuelle, à la réalité du fonds de l'institution et en cohérence avec son identité. L'ici et l'ailleurs seront présentés avec l'Aventure comme fil conducteur. Ces thématiques susciteront l'engouement et positionneront le musée comme institution de référence et sur l'histoire de la ville, et sur l'histoire des expéditions Citroën. Le musée deviendra ainsi levier du développement urbain, renforçant l'attractivité culturelle de la ville. Nous avons choisi le fil conducteur de l'Aventure comme continuité dans la découverte du parcours parce qu'elle placera l'homme comme porte d'entrée du discours. Elle accordera également une large place aux émotions et au rêve. Nous tâcherons d'augmenter les collections, en particulier par l'intégration d'un dépôt du quai Branly sur lequel nous travaillons depuis l'exposition dont je vous ai parlé en 2014 sur la Croisière jaune. Le musée du quai Branly dispose d'un fonds de 500 objets liés à cette expédition Citroën en Asie et est prêt à nous déposer une centaine d'objets.

Pour présenter ces collections, nous imaginons une scénographie immersive, avec une double approche scientifique et sensible : des œuvres contextualisées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, des œuvres visibles par tous et surtout expliquées de façon permanente, des espaces modulables et évolutifs pour renouveler continuellement l'intérêt du public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui non plus. Avec ces deux nouveaux espaces d'exposition, le musée jouera mieux son rôle éducatif et contribuera davantage à l'attractivité touristique de la ville. Il s'inscrira dans une aire géographique de plus grande envergure et il offrira une programmation renouvelée d'expositions temporaires.

J'ai rajouté à la présentation deux diapositives pour vous donner une présentation plus précise de ce que sera ce nouveau circuit permanent qui n'est pas contenu dans le projet scientifique et culturel puisque la programmation muséographique est un document vraiment à part. C'est juste un canevas, nous sommes en train de travailler dessus. Nous le compléterons et le ferons évoluer au fil de nos avancées. Nous imaginons d'ores et déjà une entrée et un espace d'accueil immersifs évoquant l'Aventure et le voyage, qui pourront se matérialiser par une mise en situation et une présentation de l'identité du musée dès la cour d'entrée avec des photos comme celles que vous pouvez voir en haut sur la thématique des racines, de l'exploration, de l'identité, de l'altérité, de l'origine, de la découverte, et pourquoi pas des sculptures en forme de globes, de cartes, de boussoles, etc. Dès l'espace d'accueil, on invitera les visiteurs à découvrir le scénario de visite global. Nous avons enregistré avec des enfants angériens des pistes sonores sur la thématique du voyage, qui nous restituerons. Nous présenterons des objets illustrant l'esprit d'aventure, qui caractérisent le territoire et le fonds du musée, et nous proposerons à nos visiteurs de choisir à la carte les parcours de visite réalisés avec les Angériens dans le cadre de l'exposition « Voir l'essentiel », qui était accueillie au musée l'an dernier sous format numérique. Il y aura trois espaces : un espace sur les

expéditions Citroën en Afrique, un espace sur l'expédition Citroën en Asie et une espace sur l'histoire de la ville. Et à chacun de ces espaces seront dévolues trois zones.

En premier lieu, dans l'espace consacré aux expéditions Citroën en Afrique, nous présenterons le contexte, bien sûr, des expéditions comme début du récit, avec une présentation plus approfondie d'André Citroën. En ce qui concerne la première traversée du Sahara, l'idée sera de partager un défi technique avec des citations des témoignages vécus par les participants, des zooms sur les ethnies rencontrées et les œuvres présentées. Depuis 2011, nous avons acquis une centaine de photos sur cette traversée du Sahara, que nous souhaitons valoriser. Nous avons le film également à présenter. Nous ferons des zooms sur la culture touareg, des zooms sur les œuvres phares, en particulier l'autochenille avec des restitutions 3D que nous avons déjà réalisées, et que le public pourra manipuler. Nous aurons des pistes sonores à écouter, dans le but de vraiment recontextualiser ces objets. Pour présenter la Croisière noire, l'idée sera de porter un regard sur l'autre et de le comprendre. Là encore, nous avons acquis de 2011 à 2018 plus de 250 photos sur cette expédition. Nous ferons aussi des zooms sur les cultures rencontrées et sur les œuvres phares recontextualisées et expliquées grâce à des reproductions 3D, des points d'intérêt, des mises en situation visuelles, des dessins, etc.

Le deuxième espace sera consacré à l'expédition Citroën Centre-Asie. Ce sera la grande nouveauté, avec à l'intérieur une zone où l'on pourra visionner le film de la Croisière jaune. Nous présenterons de façon générale l'aventure avec le dépôt du quai Branly et des dessins d'Alexandre Jacovleff qui nous avons également acquis récemment. Il y a une centaine d'œuvres concernées comme je vous le disais, des objets très variés comme ceux dont nous disposons pour les expéditions en Afrique, donc des objets de la vie quotidienne, des armes, des textiles, des instruments de musique, du mobilier, etc. Une petite partie sera consacrée au théâtre chinois, que le musée du quai Branly souhaite vraiment valoriser, qui est en réserve chez eux actuellement, et qui fait écho à deux albums d'Alexandre Jacovleff que nous avons acquis l'an dernier.

Le troisième espace sera donc consacré à l'histoire de Saint-Jean-d'Angély et de son territoire. Là, en alternance, nous présenterons des panneaux généraux, des panneaux thématiques, des panneaux plus recentrés sur des événements phares, et toujours des citations écrites et orales présentant un intérêt sur des personnes qui les ont vécues. Il y aura trois espaces à l'intérieur. Nous aurons une partie médiévale évoquant puissance, prestige, convoitise, ferveur religieuses et expansions médiévales, avec bien sûr une partie qui retracera l'histoire de l'abbaye, une partie qui retracera le développement de la ville au cœur d'un territoire convoité au temps des guerres franco-anglaises au moment de la période médiévale, et une partie consacrée à l'économie médiévale saintongeaise et au fameux vin de Saint-Jean, qui était largement diffusé. Une seconde partie traitera de l'époque moderne avec le protestantisme, le négoce et les aménagements urbains. Nous évoquerons bien sûr l'esprit de réforme qui a touché fortement le territoire, l'art de vivre au XVIIIème siècle avec le succès du négoce international des eaux de vie et l'enrichissement des Angériens, et les évolutions architecturales de la cité. Enfin, une dernière partie consacrée à l'époque contemporaine présentera les personnalités, les âges d'or contemporains et les arts de vivre à Saint-Jean-d'Angély, avec la présentation des figures révolutionnaires angériennes. Là, comme nouveauté, nous sommes en train de travailler à un dépôt du tableau de Régnaud, qui se trouve à Versailles et qui avait été proposé à la ville de Saint-Jean, qui n'avait pas pu l'accepter. Nous aimerions donc le faire revenir à Saint-Jean-d'Angély. Nous évoquerons le XIXème siècle comme nouvel âge d'or avec le développement de la ville, et une fin de parcours sur les histoires industrielles en Vals de Saintonge, qui reprendrait le contenu de l'exposition « Chacun sa part » qui avait été présentée en 2012, avec une partie développée sur Brossard que nous proposons actuellement. Et en fin de parcours, nous aurons un espace boutique et un parc comme espace d'appropriation des collections et suite logique de la visite. Nous aimerions donc disposer d'un espace boutique plus développé avec davantage de produits dérivés, davantage de livres, pour que les gens puissent partir avec un souvenir de leur visite. Au niveau du parc, nous disposons de plans qui avaient été réalisés au moment de l'inauguration du musée, et nous aimerions voir dans quelle mesure nous pourrions fleurir ce parc. Et nous proposerions bien sûr aux visiteurs de poursuivre leur découverte de la ville et du territoire via

une application qui est déjà en service, l'application «Visite patrimoine » » et qui dispose aujourd'hui de trois parcours, un parcours cœur de ville, un parcours territoire sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, et qui disposera dans très peu de temps d'un parcours famille sur la thématique de la recherche de la dent de Saint-Jean-Baptiste. Voilà pour ce qui est du circuit permanent que nous projetons.

Le musée de demain sera aussi un outil créateur de davantage de liens. Nous souhaitons une médiation humaine permanente et de nouveaux partenariats pour faire vivre le lieu. Nous avons réalisé des grilles de lecture thématiques du circuit permanent avec les Angériens. C'était le projet de l'exposition « Voir l'essentiel ». Nous les rendrons accessibles à nos visiteurs et nous continuerons cette politique d'expositions co-construites qui fonctionnent très bien. L'objectif est de doubler la fréquentation du public local par des manifestations plus régulières qui s'appuieront sur ce nouveau circuit permanent, des échanges plus soutenus avec les établissements scolaires et une communication plus offensive. Aujourd'hui, nous disposons des atouts pour proposer Saint-Jean-d'Angély comme une destination journalière pour les touristes excursionnistes, donc nous y participerons. Ce musée de demain sera participatif et interagissant avec le territoire et élargira la visibilité de Saint-Jean-d'Angély sur le plan régional et national.

Nous allons terminer sur le plan d'actions concret pour réaliser ce musée de demain. Il est assez simple et nous avons déjà commencé à y travailler. Il faut donc :

- apporter une stabilité climatique à l'établissement. Nous y travaillons avec notre nouveau prestataire
- réaliser la programmation scientifique et muséographique pour ce circuit permanent, que nous réaliserons dans un premier temps en interne et pour lequel nous réunirons des partenaires déjà identifiés pour le compléter, l'ajuster, etc.
- aménager les abords, donc la cour d'entrée et le parc du musée
- renforcer l'équipe par des profils de médiation-communication et nouvelles technologies pour accompagner la hausse de fréquentation
- finaliser l'aménagement des réserves avec l'aménagement de notre réserve lapidaire, qui est en cours
- finaliser l'inventaire numérisé et la documentation des collections, c'est également en cours.

Ce projet scientifique et culturel, qui s'étend sur la période 2018-2022, porte l'ambition de faire du musée un lieu de découverte, d'émerveillement, d'interactivité, de partage et de fierté, grâce à un travail collaboratif, performant et renforcé entre le musée, ses partenaires et son public. Ce projet est conçu dans sa globalité et surtout comme la suite du travail mené depuis 2010 par les municipalités successives et l'équipe de l'établissement. La volonté recherchée, c'est une stratégie adaptée pour tirer le meilleur parti des ressources allouées. Merci à vous ».

Mme la Maire : « Merci. Je ne peux que féliciter le travail qui a été fait autour de ce projet scientifique et culturel, en collaboration entre monsieur Chappet, adjoint à la culture, madame Etchenique et toute l'équipe du musée. C'est un très beau projet. J'en suis personnellement très satisfaite parce que cela fait longtemps que je rêve de voir tout le département Croisière noire, notamment, développé, ainsi que l'histoire de la ville. Nous avons besoin de savoir d'où l'on vient pour aller de l'avant, et trop peu de travaux ont été faits sur l'histoire de Saint-Jean-d'Angély alors que c'est certainement une des villes qui possède le patrimoine et l'histoire les plus riches. Je pense que c'est une première pierre très importante pour mieux connaître l'histoire de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Y-a-t-il des remarques ? Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Monsieur Chappet, vous n'avez pas jugé utile de réunir la commission « culture », ne serait-ce que pour échanger sur le projet scientifique et culturel, document de 71 pages soit-dit en passant. Eut-il fallu sans doute que ce PSC fasse l'épaisseur du Larousse pour nous réunir. Bref, à propos de ce PSC, je vais vous lire ce qui est écrit en bas de la page 60, article 8.3.1, et que nous ne pouvons pas laisser passer : « Une présentation de ce futur circuit permanent sera

réalisée pour les élus du groupe majoritaire ». Ceci est parfaitement inadmissible, Monsieur Chappet, et paraît largement suffisant pour que notre groupe ne participe ni au vote, ni au débat après que vous ayez écrit ou laissé passer cette phrase, preuve encore une fois de votre mépris pour l'opposition ».

Mme la Maire : « Monsieur Chappet ? »

M. Chappet : « Ecoutez, je m'étais basé sur le fonctionnement des précédentes commissions culturelles où nous vous avons invitée à plusieurs reprises, mais vous ne vous êtes jamais présentée... »

Mme Ducournau : « C'est faux ! »

M. Chappet : « Si, c'est tout à fait vrai, mes collègues peuvent en témoigner, vous avez demandé... »

Mme Ducournau : « Il y a des commissions auxquelles j'ai assisté. De toute façon, que j'y assiste ou pas, c'est inscrit dans votre règlement intérieur, donc ma présence n'a rien à voir avec la tenue des commissions ».

M. Chappet : « Bien. Vous avez été régulièrement absente au cours des toutes dernières réunions de la commission, vous ne vous êtes pas excusée. Vous avez soit disant désigné un remplaçant qui n'est jamais venu pour représenter votre groupe... Donc plutôt que de faire redondance par rapport à la présentation qui allait être faite ce soir et sachant que les documents allaient être entre vos mains le vendredi alors que nous organisons une réunion de commission le jeudi, j'ai estimé, comme il n'y avait qu'un seul sujet à l'ordre du jour, qu'il n'était pas nécessaire de réunir la commission, et je m'en suis expliqué, Madame Ducournau. Ensuite, en ce qui concerne la remarque que vous avez soulevée, nous en ferons la correction pour faire en sorte qu'une fois que le circuit sera opérationnel, tous les élus du conseil municipal puissent être invités, sachant que je ne peux savoir si tout le monde viendra, puisque vous êtes surveillée de près, comme vous le dites ».

Mme Ducournau : « De toute façon, il est inadmissible d'avoir laissé passer ce texte. Vous en êtes responsable et le mal est fait, Monsieur Chappet ».

M. Chappet : « Eh bien écoutez, je crois que depuis le début de ce mandat, vous ne m'aimez pas ».

Mme Ducournau : « Ca c'est bien vrai ».

Mme la Maire : « Bien, j'aimerais que l'on continue d'avoir un débat municipal de bonne tenue et de qualité. Si vous le voulez bien, je voudrais une nouvelle fois souligner la qualité de ce projet qui fera l'objet, je pense, de réunions de mise en œuvre. Si vous souhaitez être invitée, Madame Ducournau, vous savez que c'est toujours avec plaisir. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Mme Yolande DUCOURNAU et M. Michel JARNOUX ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23)**

Mme la Maire : « Nous passons maintenant à la délibération n° 7 relative au Plan local d'urbanisme, modification simplifiée n° 4, engagement de la procédure. En l'absence de monsieur Moutarde, monsieur Chappet va présenter cette délibération ».

N° 7 - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n° 4 - Engagement de la procédure

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-45 à L. 153-48 relatifs à la modification simplifiée ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 février 2012 ;

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville, la commune de Saint-Jean-d'Angély souhaite modifier les règles de stationnement dans les zones urbaines afin de favoriser la reconquête d'immeubles vacants en cœur de ville.

En effet, plusieurs projets permettant de densifier le tissu urbain et de requalifier le centre-ville se voient empêchés par l'absence d'emprise suffisante pour créer de nouvelles places de stationnement.

Aussi, il convient de modifier et simplifier les règles de stationnement pour permettre la réalisation de ces opérations de requalification de l'habitat qui contribuent à la revitalisation du centre-ville.

Cette modification peut s'inscrire dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée, en application des articles L. 153-45 à L. 153-48 du Code de l'Urbanisme, qui peut être utilisée lorsque le projet n'a pas pour effet :

- de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable ;
- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- de diminuer ces possibilités de construire ;
- de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- de majorer les droits à construire prévus à l'article L. 151-28 du Code de l'Urbanisme.

La présente modification simplifiée consiste donc en la modification des règles de stationnement dans les zones urbaines pour permettre la réalisation d'opérations de réhabilitation d'immeubles.

La modification simplifiée sera notifiée au Préfet et aux personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme avant la mise à disposition du projet au public.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition au public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Pendant la durée de cette consultation, les observations sur le projet de modification simplifiée n° 4 pourront être consignées sur un registre déposé en mairie de Saint-Jean-d'Angély.

Les dépenses relatives à la modification simplifiée sont inscrites au budget, section investissement, compte N° 202-8201-0747.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

d'engager la procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme afin notamment de procéder à la modification des règles de stationnement de façon à faciliter la densification et la réhabilitation du bâti ancien du centre-ville, et ainsi contribuer à la politique de revitalisation du cœur de ville ;

d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier jusqu'à l'approbation de la modification simplifiée n° 4 par le Conseil municipal.

M. Chappet : « Le Plan local d'urbanisme tel qu'il a été adopté en 2012 impose des règles de stationnement qui sont rattachées à chaque logement qui, à terme, s'avèrent inapplicables car la Ville n'a pas l'intention ni d'aliéner des places de parking publiques à usage privatif, ni de voir se transformer des bas d'immeubles en garage dans l'hyper-centre. Nous nous sommes donc retrouvés confrontés à cette difficulté car de nombreuses personnes qui souhaitaient réhabiliter et investir dans le cadre de la revitalisation du cœur de ville voient leur autorisation annulée du fait de l'application stricte du PLU sur ce point précis. Aussi, afin de permettre de reconquérir les immeubles vacants, de densifier le tissu urbain et de requalifier le centre-ville, nous proposons de lancer une procédure de modification simplifiée selon les modalités réglementaires au travers d'une enquête publique sous l'autorité de monsieur le Préfet ».

Mme la Maire : « Je voudrais restituer cette délibération dans un ensemble plus vaste qui est celui de la réhabilitation du cœur de ville. Vous le savez, depuis le début du mandat, nous nous attachons à la réhabilitation de ce cœur de ville. C'est un travail qui est compliqué parce qu'il engendre des coûts importants et, contrairement à ce que clament tous les effets d'annonces sur les réhabilitations de coeurs de villes, nous n'avons pas d'argent pour finaliser les bouclages financiers de ces opérations. Néanmoins, sur Saint-Jean-d'Angély, on note une augmentation des droits de mutation de 30 % en 2017 et de 40 % en 2018. Les droits de mutation, ce sont les droits qui sont perçus sur les ventes immobilières. L'immobilier décolle, et il va décoller d'autant plus que le projet thermal a maintenant la certitude d'être mené à bien. Pour favoriser la réhabilitation, notamment pour les futurs curistes, la ville de Saint-Jean-d'Angély a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2019 un programme de l'amélioration de l'habitat, avec notamment des aides pour les propriétaires privés qui feraient du locatif pour les curistes et les propriétaires privés qui font des économies d'énergie dans leur propre logement. Avec tout cela, il y a de nombreux projets qui sont en train de voir le jour et les propriétaires se heurtent à ce problème de stationnement. Saint-Jean-d'Angély est une ville

médiévale avec des rues très étroites. Ce qui nous a quelque peu surpris, c'est de découvrir cette modalité d'exigence de places de parking par logement qui ferait qu'il y aurait plus de voitures dans le centre-ville. Or je pense que nous sommes tous d'accord pour que les véhicules se garent en dehors du cœur de ville, notamment sur le champ de foire, ce qui explique notre aménagement de la rue Palais pour faciliter le cheminement piéton entre le parking du champ de foire et le cœur de ville. Voilà pourquoi nous proposons aujourd'hui cette modification simplifiée pour supprimer cette contrainte, relativement récente d'ailleurs, qui bloque les projets immobiliers de réhabilitation et qui, de plus, risque d'encombrer le cœur de ville de parkings et de garages qui n'ont rien à y faire. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

Mme la Maire : « La délibération n° 8 concerne la vente d'un bien communal situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume ».

N° 8 - Vente d'un bien communal situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de sa politique foncière, la Commune a mis en vente un certain nombre d'immeubles dont celui cadastré section AE n° 438 situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume au prix de 150 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2241-1 et L 2122-21 ;

Vu l'avis réputé acquis de France Domaine saisi le 19 décembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de l'immeuble cadastré section AE n° 438 situé 2 rue du Jélu et 36 rue du Jeu de Paume au prix de 150 000 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

La recette correspondante sera inscrite au Budget primitif 2019, compte 024 – Cessions d'immobilisations.

M. Chappet : « Cet immeuble, que les Angériens connaissent comme étant l'ancien café de Toulouse, avait déjà été mis en vente sous l'ancienne municipalité, mais il n'y avait alors pas eu de proposition. Là, une proposition d'achat a été formulée à hauteur de 150 000 €. France Domaine a été sollicité et a émis un avis réputé favorable. Nous proposons donc de vendre cet immeuble à hauteur de 150 000 € sachant que cette vente intègre la poursuite de la location au cabinet d'expertise-comptable qui est installé côté rue Jélu ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des questions ? Oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je voudrais dire qu'à Saint-Jean-d'Angély, tout se vend à 150 000 € : une caserne de 2,5 hectares et son eau thermale, maintenant un bel immeuble, tout cela en une semaine... Il est vrai que nous sommes en pleine période de soldes, qui se prolongeront jusqu'au 4 mars, date de la nouvelle tentative de vente de de Chancelée avec une de mise à prix, devinez ? De 150 000 € !... »

Mme la Maire : « Je vais passer la parole à monsieur Chappet ».

M. Chappet : « Oui, nous sommes sur un prix qui est intéressant. En ce qui concerne Chancelée, il s'agit d'une mise de départ, cela peut évoluer, nécessairement à la hausse. En ce qui concerne les biens, nous en avons eu par le passé qui n'atteignaient pas ces sommes. Certains ont été vendus beaucoup plus chers et d'autres moins, donc vous voyez, cela peut fluctuer ».

Mme la Maire : « Je ne vais pas répondre concernant le projet thermal parce que je pense qu'il y a une telle mauvaise foi dans le propos concernant un projet qui va dynamiser la ville, créer plusieurs centaines d'emplois, réhabiliter le cœur de ville et permettre aux commerces de se développer... Et quand en plus on connaît le site, tout cela se passe de commentaires. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix. Oui Monsieur Jarnoux ? »

M. Jarnoux : « Vous nous dites, Monsieur Chappet, que les 150 000 € de Chancelée peuvent évoluer, mais ils n'atteindront jamais les 2 000 000 € que vous nous aviez promis, Madame. Je vous ai ramené le procès-verbal, puisque la dernière fois, vous m'aviez dit que j'étais un peu amnésique ».

Mme la Maire : « Non, nous avons vérifié, cela a bien été dit, ça peut arriver et je vous prie de m'en excuser. Je le redis, cela a été fait avant que je visite Chancelée. Si j'ai annoncé 2 000 000 €, c'est que j'ai fait une erreur, parce qu'il a toujours été question de 1 200 000 €, montant de l'estimation des Domaines au tout départ. Et il m'a suffi d'une visite, à l'issue de laquelle je me rappelle m'être dit que si nous vendions à plus de 200 000 €, nous aurions de la chance. Donc affaire à suivre... J'espère que lorsque vous faites une erreur, vos collègues ne vous en parlent pas tous les jours de l'année. Franchement, vous ne devez pas avoir grand-chose à dire pour toujours être sur ces points de détail. Bien, si vous n'avez pas d'autres informations plus importantes à donner... »

Mme Ducournau : « Ce que vous venez de dire est surprenant parce que c'est ce que vous faites sans arrêt. Avec la mandature Denieuil, vous répétez sans arrêt à qui veut l'entendre que nous avons mal géré les affaires, que les finances étaient en mauvais état, sans arrêt vous remettez ça sur le tapis ».

Mme la Maire : « Et c'était vrai ».

Mme Ducournau : « Bien sûr, bien sûr... »

Propos inaudibles

Mme la Maire : « Je le reconnais, j'ai fait une erreur effectivement ».

M. Cardet : « Je peux poser une question s'il vous plaît ? »

Mme la Maire : « Oui Monsieur Cardet ».

M. Cardet : « L'apanage de l'opposition, comme disait Jean Gabin, c'est de souvent dire tout et n'importe quoi. Pour ces ventes qui sont réalisées, paraît-il, en bradant les bijoux de famille, je voudrais savoir exactement ce que vous avez fait, vous, entre 2008 et 2014, pour vendre tout cela, en faire quelque chose. Je voudrais simplement rappeler ici que lorsque le projet thermal a débuté,

je vais être très court là-dessus, un module avait été construit. Je pense qu'une politique intelligente, de gauche ou de droite d'ailleurs, aurait été de profiter de tout ce qui était fait là pour continuer le projet. Et aujourd'hui, en 2019, vous seriez à la mairie pour encore vingt-cinq ans. A cause de cela, pour des histoires d'orientation politique, votre premier travail a été de tout casser, ce qui a retardé le projet de dix ans. Donc que vous ne soyez pas d'accord pour que la Ville reparte, c'est une chose, mais quand on voit les actions absolument mirobolantes que vous avez réalisées pour ce genre de projet immobilier pendant six ans, je pense que la moindre des choses serait d'être un petit peu plus discrets pour le moins ».

Mme Ducournau : « Pourrais-je répondre s'il vous plaît ? »

Mme la Maire : « Oui Madame Ducournau ».

Mme Ducournau : « Je ne vais pas caricaturer les propos de monsieur Cardet parce que tout ce qui a été dit ne correspond évidemment pas à la réalité. Nous avons essayé de continuer le projet thermal, nous avons gardé le forage, nous voulions faire de la géothermie. Je vous rappelle simplement que ce dossier, lorsque nous sommes arrivés en mairie, était vide ! Qui a réalisé le module thermal, et qui a inscrit à l'ordre du jour, vous étiez à l'époque avec monsieur Combes, Madame Mesnard, que ce module était destiné à être détruit ? Qu'a dit monsieur Riac concernant le module qu'il va construire ? Qu'il est ensuite destiné à être détruit... Donc je ne vois pas pourquoi vous nous accusez à tort d'avoir détruit ce module qui avait été complètement dégradé. Seuls les murs tenaient encore. Et aujourd'hui, au contraire, c'est peut-être plus facile pour le nouvel opérateur d'avoir un espace libre pour construire quelque chose qui lui conviendra. Quant à ce que nous n'avons pas fait pendant six ans, je ne vais même pas m'abaisser à vous répondre ».

M. Cardet : « C'est vrai que vous auriez du mal à vous relever ».

Mme la Maire : « En fait, il y a plus grave que la démolition du module thermal expérimental. D'abord, j'explique que si la démolition de ce module avait été programmée, c'est parce qu'il y avait un projet de construction de centre thermo-ludique. Vous évoquez la première partie, mais pas la deuxième... Je vous rappelle que lorsque vous êtes arrivés, il y avait un projet dont le permis de construire était déposé, et que vous avez refusé. Dès lors, le centre thermo-ludique ne pouvait plus se construire et donc la destruction du module expérimental n'était plus forcément pertinente. Ce qui est le plus embêtant dans cette affaire, c'est qu'il n'y a pas eu de prolongation des agréments. La Ville possédait ces agréments pour la rhumatologie, et il aurait suffi d'adresser une simple lettre à l'agence régionale de santé pour proroger la validité de cet agrément qui permettrait aujourd'hui de gagner trois ans. A la décharge de monsieur Combes, l'opérateur thermal porteur du projet d'alors s'est tué en voiture. Sa fille, qui a hérité, a décidé d'abandonner tous les projets en cours, dont celui de Saint-Jean-d'Angély. La difficulté a donc effectivement été de retrouver un opérateur thermal. J'ai peut-être plus de chance, mais il se trouve qu'ai j'ai trouvé cet opérateur thermal. Peut-être cela aurait-il pu être fait aussi il y a quelques années... Au-delà des polémiques, il me semble important quand on est élu de toujours anticiper l'avenir. Personnellement, j'ai été amenée à travailler avec Claude Belot. Nous ne sommes pas du même bord politique. A un moment donné, il a souhaité développer les déplacements ferroviaires pendulaires entre Jonzac, Montendre et Bordeaux, pour les gens qui travaillent. Il s'est avéré que pour mettre en place cette liaison pendulaire, il fallait ré-ouvrir une voie. Eh bien il se trouve que Claude Belot avait racheté toute la voie de la gare de Jonzac vingt ans auparavant, parce qu'il pensait qu'un jour il en aurait besoin... Je dois avouer que cela m'a beaucoup impressionnée que l'on puisse avoir une telle vision de l'avenir et être en capacité de faire des investissements, d'acheter, de préserver, de conserver, même si sur le moment on n'en a pas forcément besoin. Et là, sur le projet thermal, je pense que c'était une bonne idée. Je ne comprends pas que, même si à un moment donné il y a eu une difficulté pour trouver cet opérateur thermal, on n'ait pas préservé l'avenir. Je vous assure que si cette prorogation avait été demandée, cela nous

aurait franchement bien simplifié les choses... Je pense que gouverner, c'est prévoir, et même si à un moment donné, un projet ne peut pas avancer, il faut le préserver parce que l'avenir peut un jour offrir l'opportunité de le réaliser. Je le dis sans polémique. Chacun peut faire des erreurs. Je pense que là en l'occurrence, il y avait juste une simple lettre à envoyer pour préserver ces agréments qui avaient été coûteux et compliqués à obtenir, et ce n'est pas parce que l'on arrive derrière quelqu'un d'autre qu'il faut tout balayer. Oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Puisque vous parlez de vision, je suis quand même étonnée du fait que ces thèmes ne figuraient dans votre programme. Ils sont apparus deux ans après. Bon, nous allons arrêter de polémiquer là-dessus parce que tout est dit, et un peu n'importe quoi. En revanche, je voudrais revenir à monsieur Belot. Savez-vous quelle était sa profession ? Oui ? Et cela vous étonne au sujet de la prospective, au niveau du rachat des lignes ferroviaires ?... Cela faisait partie d'un état d'esprit qui occupait ce monsieur, qui avait vraiment des idées de développement de son territoire, voire au-delà ».

Mme la Maire : « Et je vous rassure, il l'a toujours... mais nous nous éloignons un peu du sujet de la délibération, que je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24)

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « La délibération n°9 concerne l'utilisation de la salle de sport du centre d'incendie et de secours de Saint-Jean-d'Angély par la police municipale, convention avec le SDIS 17. Je donne la parole à madame Jauneau ».

**N° 9 - Utilisation de la salle de sport
du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély
par la Police municipale - Convention avec le SDIS 17**

Rapporteur : Mme Marylène Jauneau

En raison de leurs conditions de travail, de leurs compétences et de la nature de leurs missions, les agents du service de la Police municipale se doivent de posséder une bonne condition physique.

A cet effet, il est envisagé qu'ils puissent s'entraîner physiquement et utiliser les équipements de la salle de sport du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean-d'Angély, à l'instar des effectifs de la Gendarmerie nationale.

Les entraînements auront lieu une fois par semaine, et seront d'une durée maximale de deux heures. Ils s'effectueront par roulement, en fonction des effectifs présents.

Les modalités relatives à l'utilisation de cette salle sont définies dans la convention ci-jointe. Sous réserve de les respecter, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention ci-joint à intervenir avec le SDIS 17 ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Mme Jauneau : « En effet, il est envisagé que les agents de la police municipale puissent s'entraîner physiquement et utiliser les équipements de la salle de sport du centre d'incendie et de secours de Saint-Jean-d'Angély, à l'instar des effectifs de la Gendarmerie nationale. Les entraînements auront lieu une fois par semaine et seront d'une durée maximale de deux heures. Ils s'effectueront par roulement, en fonction des effectifs présents. Les modalités relatives à l'utilisation de cette salle sont définies dans la convention ci-jointe. Sous réserve de les respecter, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-joint à intervenir avec le SDIS 17 et d'autoriser Madame la Maire à la signer ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je mets donc la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

Mme la Maire : « Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Je vous rappelle que le prochain Conseil aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 19h00. Je vous annonce aussi que le Grand débat national aura lieu le vendredi 1^{er} mars à 18h00 dans la salle Aliénor d'Aquitaine en présence du député. Enfin, quatre réunions participatives vont être organisées au mois de mars, le mercredi 6 mars dans la salle du Soleil des ans, le jeudi 7 mars dans la salle de la Fondation Robert, le mardi 12 mars dans la salle du cabaret de l'Eden et le jeudi 14 mars à la Maison des associations. Je vous souhaite une excellente soirée à tous ».